

JOURNAL DE LA HAYE.

BUREAU DE LA RÉDACTION
à La Haye, *Dege No. 10*
derrière le *Prinsengraaf*
BUREAU POUR L'ABONNEMENT
ANNONCES
Chez M. Van Weelden,
Spui, à La Haye.
Les lettres et paquets doivent être
envoyés à la direction, francs de port.

PREX DE L'ABONNEMENT.
La Haye. Provinces.
un an. 26 fl. 30 fl.
six mois. 14 » 16 »
trois mois 7 » 8 »
PREX DES INSERTIONS.
premières lignes 1 fl. 50, timbre
compris et 10 cts. par ligne en sus.

LA HAYE, 25 Avril.

Dans la séance de la Seconde Chambre des Etats-Généraux hier, la section centrale a fait son rapport sur les projets de lois : 1^o celui relatif au gouvernement des contributions provinciales ; 2^o celui qui modifie le chapitre IX du budget de 1844, concernant la dette nationale, et 3^o celui relatif à l'expropriation pour cause d'utilité publique.

La chambre fixe à demain la discussion sur le 1^{er} projet de loi. Sa séance d'aujourd'hui la Chambre s'est occupée du projet de loi relatif au changement à apporter au chapitre du budget de 1844, comprenant la dette nationale. Ce projet de loi a été adopté à une majorité de 45 voix contre 4.

Après la Chambre a résolu, à 47 voix contre 7, qu'il y ait une commission ; chargée de faire une enquête sur le contenu de la pétition de plusieurs maisons d'Amsterdam, contre l'administration de la colonie de Surinam.

Par arrêté du 19 de ce mois, le Roi a accordé à M. Jean Raviat, fonctionnaire aux Indes-Orientales, l'autorisation d'accepter et de porter les insignes de l'ordre d'Isabelle la Catholique, que lui a conféré S. M. la reine d'Espagne.

Hier a eu lieu à la salle *Diligentia* le dernier concert de la société pour les progrès de l'art musical.

La composition de M. Lubeck (un psaume) a obtenu le succès qu'elle mérite. On a également applaudi les *Lieders* de Verhulst, dont les deux premiers surtout sont des morceaux originaux d'un mérite vraiment remarquable. On a remarqué que le troisième avait un air de famille trop prononcé avec un chœur populaire de Weber.

Le *Purgisnacht* de Mendelssohn est une composition adroitement qui a été accueillie avec enthousiasme. Les chœurs ont satisfait sous tous les rapports la foule d'amateurs à cette soirée, qui a été honorée de la présence de la princesse d'Orange.

Le Gouverneur de la Hollande méridionale a publié un avis, par arrêté du 28 mars n° 57, a modifié le tarif de navigation, d'écluses et de ponts sur le canal de la Meuse. A compter du 1^{er} mai prochain les droits d'écluse pour les navires de Cologne et tous les autres navires rhénans pour les bateaux de la Meuse et du Wahal, sont réduits de 50 cents par tonne de jaugeage et à chaque écluse de 100 toises.

Le Gouverneur pour la chasse au faucon donnera, à Apeldoorn pendant le mois de juin, de grandes courses de chevaux dans le but de l'amélioration de la race chevaline. On travaille à la construction d'un canal qui aura 2700 aunes de longueur sur 30 de largeur. Beaucoup de grands personnages assisteront, à la chasse au faucon.

Pendant du mois prochain partiront du Helder les navires commandés par le capitaine Visser, et le *Hunde-Ouwehand* en destination pour Curaçao et l'El-Comandante par le capitaine Baak fera voile pour la côte de l'Amérique du Nord par cette voie expédier les correspondances.

Le 21 de ce mois, la Société de Commerce des Pays-Bas a exposé en vente 75,000 saumons d'étain, qui tous ne formant qu'un lot ont été achetés à raison de fl. 43.70 par 50 livres des Pays-Bas, par MM. L. J. Enthoven et C^o. en cette ville. Le montant de cette vente s'élève à environ deux millions de florins. On ne se souvient pas que dans ces dernières années une opération pareille se soit traitée au marché d'Amsterdam.

On sait que M. Enthoven est propriétaire en cette ville, d'un immense établissement d'industrie, qui procure du pain à un grand nombre de familles et qui peut rivaliser avec ce que l'on connaît de plus remarquable de ce genre dans les autres pays de l'Europe.

On lit dans le *City-artiste* de la bourse de Londres du 22 avril : Les fonds anglais restent excessivement lourds avec une tendance à la baisse, et quoique les ventes aient eu lieu avec circonspection, il est à supposer que les prix déclineront encore par suite des craintes qu'inspire la question américaine. On dit que des préparatifs d'armement dont on ne s'exprime pas le but, se font dans nos bassins ; le gouvernement, dit-on, les fait exécuter avec le plus de secret possible pour ne pas inquiéter le public.

On écrit de Paris que le duc et la duchesse de Nemours doivent entreprendre dans quelques mois un voyage en Hollande, en Prusse et en Autriche.

La chambre des députés en France continue la discussion de la conversion des rentes 5 p. c. Hier, elle a adopté l'article 1^{er} de la proposition, qui autorise le gouvernement à rembourser au pair les rentes inscrites, où à les convertir en rentes 4 1/2 p. c. M. Muret (de Bord) avait proposé de garantir les nouvelles rentes pendant dix ans contre tout nouveau remboursement ; la commission voulait réduire ce terme à sept ans ; mais l'auteur de la proposition a persisté à demander que la garantie fût de dix années, et la chambre s'est rangée de son avis. Cet amendement est le seul qui ait été adopté, et encore n'est-ce qu'un retour à la proposition primitive.

Il est évident, nous écrit-on de Paris, que la grande majorité de la chambre des députés veut la conversion du 5 p. c. et que même elle veut qu'elle ait lieu immédiatement. Cependant la discussion de la proposition Muret de Bord a langui comme s'il avait été question d'une affaire fort indifférente. C'est que le système combiné de M. Muret de Bord et de la commission est complètement défectueux et qu'on n'ignore pas que tous les efforts de la chambre des députés ne parviendront pas encore cette année à vaincre la répugnance du pouvoir exécutif et de la chambre des pairs. Il faudrait pour faire de la proposition qui est soumise à la chambre des députés quelque chose d'acceptable, la changer complètement ainsi qu'on l'a fait pour le projet de loi sur les caisses d'épargne. et l'on n'aurait encore qu'une loi indigeste qui pourrait présenter de graves inconvénients dans l'application. Aussi l'on peut remarquer parmi les députés les plus favorables à la conversion une idée bien arrêtée que la mesure n'aura pas lieu cette année, quelque chose que fasse la majorité des députés.

Dans un article que le *Journal des Débats* a publié cette semaine sur la situation du ministère anglais, on lisait : « Sir Robert Peel gouverne contre son propre parti ; tôt ou tard il en portera la peine ; tôt ou tard il s'en repentira. »

La *Revue de Paris*, dans un article sur le vote du bill relatif à la dotation de Maynooth, fait la réponse suivante à l'article du *Journal des Débats* :

« Pourquoi donc s'en repentirait-il ? Est-ce qu'on se repent jamais d'avoir exercé son influence avec activité, avec énergie, dans la ligne du bien et de l'intérêt national ? L'intérêt national domine les divisions des partis, il leur survit, et c'est lui qui tôt ou tard inflige un châtiement aux ministres qui l'ont méconnu. Sir Robert Peel peut être renversé par des répugnants aveugles ; cela est vrai, mais qu'importe ? Le premier ministre anglais se fût épargné bien des agitations, bien des embarras, s'il se fût contenté de s'endormir sur sa majorité de cent voix, vivant au jour le jour, évitant les questions difficiles au lieu de les soulever. Mais quel rôle secondaire et terne ! Quel gouvernement pour figurer dans l'histoire ! Voulez-vous savoir à qui l'avenir prépare des regrets cuisants ? Ce n'est pas aux ministres qui contrefaîent les mauvais instincts de leur parti ; c'est à ceux qui les servent, c'est à ceux qui font de leur propre existence la préoccupation exclusive de leur politique. Cela s'est vu malheureusement quelquefois dans les gouvernements constitutionnels. Mais, de grâce, ne venez pas ériger en maxime ce qui n'est qu'une triste anomalie et une exception passagère et rapide. »

« A toutes les époques de l'histoire, les esprits politiques ont été plus modérés, plus intelligents que les esprits religieux. Ce sont presque toujours des préjugés religieux qui ont entraîné les gouvernements faibles dans des voies rétrogrades. L'Angleterre en présente aujourd'hui une preuve nouvelle et éclatante. De quel côté se trouve la raison et la justice ? Est-ce avec la majorité de la chambre des communes, qui veut user enfin envers l'Irlande de mesures de conciliation ? ou bien est-ce avec les énergumènes qui promènent l'agitation d'un bout de la Grande-Bretagne à l'autre, font appel aux vieilles rancunes, et cherchent à armer les uns contre les autres les citoyens d'un même empire ? Oui, la majorité du pays se trouve peut-être en désaccord avec la majorité qui vient de se prononcer à la chambre des communes. Pour nous, qui sommes des juges désintéressés, la décision ne nous en paraît pas moins inspirée par les conseils d'une sage politique et par une juste prévision de l'avenir. Le pays, devenu plus calme, le reconnaîtra tôt ou tard ; et si le premier ministre éprouvait aujourd'hui un échec, le temps n'est pas loin où il se trouverait aux yeux de tous la justesse de ses vues. Vienne une conflagration européenne, l'Angleterre pourrait juger alors s'il vaut mieux pour elle de s'être incorporé l'Irlande, de lui avoir inspiré les mêmes sympathies nationales, que de la porter à son flanc comme une plaie saignante. »

Affaires de France.

LA CONVERSION. — LE MANUEL DU DROIT ECCLESIASTIQUE DE M. DUBIN ET LES LIVRES DE M. COUSIN ET MICHELEMS A L'INDEX. — LES JÉSUITES.

Le *Journal des Débats*, parlant de la discussion sur la réduction de la rente, fait les observations suivantes :

« La chambre a été encore plus inattentive, plus distraite qu'hier, mais elle a fait plus de besogne. Il paraît que, décidément, cette question n'en est plus une, et qu'elle ne vaut plus la peine d'être discutée. On a eu bien tort, ma foi, de la débattre pendant vingt ans : il n'y avait qu'à la trancher du premier coup ; c'était la seule chose raisonnable qu'il y eût à faire. Nous avons vu des hommes d'Etat fameux contester la portée politique de la mesure, des financiers qu'on croyait habiles mesurer les résultats qu'on en attendait, des orateurs qui passaient pour être l'honneur de la tribune française par l'éloquence et le caractère.

LA CIVILISATION MEXICAINE

AVANT FERNAND CORTEZ (1).

Les Mexicains avaient institué chez eux des distinctions fort-faites, et les ordres de chevalerie, ayant leurs insignes particuliers et leurs privilèges spéciaux. Il paraît même qu'il existait un grade inférieur qu'il fallait acquiescer pour porter des ornements sur sa personne. Jusque-là on ne se servait d'un tissu grossier fait avec la fibre de l'aloès. Les membres de la noblesse mexicaine étaient en cela soumis à la loi commune. On ne se distinguait par son écu, on n'était en un mot chevalier que par quelque fait d'armes. Ces ordres militaires des Aztèques étaient héréditaires à tous, sans distinction de naissance. Les empereurs mexicains étaient membres de quelques-uns de ces ordres qu'à certaines occasions on s'égorgait le plus bravement du monde sur les champs de bataille.

Si je puis employer l'expression chinoise, étaient en grande considération. Nous avons vu comment les rois se mêlaient à eux sur le pied d'égalité dans des corps analogues à nos académies. Le commerce proprement dit était une profession particulièrement honorée ; les commerçants allaient en toutes parties du monde, par les renseignements qu'ils rapportaient, non moins que par les richesses qu'ils produisaient leurs échanges ; les princes les traitaient avec distinction. Le crédit dont jouissaient cette profession et celle des lettrés, et le rang qui leur était attribué, sont bien dignes de remarque et sont une preuve de l'importance de l'avancement de ces peuples. Dans les sociétés, toute l'importance est dévolue sans partage au guerrier.

public, que l'homme nait libre. L'esclave conservait deux droits civils qu'on regardait non sans raison comme incompatibles avec l'esclavage, celui de la propriété et celui de la famille. On était réduit à cette condition par arrêt des tribunaux dans les procès criminels, pour dettes envers l'état, ou lorsqu'on s'y résignait soi-même en se vendant. Les parents avaient la faculté de trafiquer ainsi de leurs enfants. Les lois protégeaient l'esclave et stipulaient ses droits avec rigueur. Le maître traitait l'esclave avec ménagement comme un membre de la famille, ainsi que nous le voyons en Orient ; il arrivait rarement qu'il le vendît, à moins de vice ou de penchant prononcé à la désobéissance. Il n'y avait pas de prisonniers de guerre étaient mis en esclavage, lorsqu'on ne leur faisait pas un plus mauvais parti.

Les lois étaient promulguées régulièrement, et des tribunaux étaient chargés de les appliquer. Parmi les Aztèques, il y avait trois juridictions, dont le premier degré était électif, et le dernier se réduisait, pour chaque division du territoire, à un seul juge nommé par le prince, inamovible, des arrêts duquel il n'y avait point d'appel même au souverain. Dans les affaires cependant, la juridiction n'avait que deux degrés. Dans le royaume de Tuzcuco, l'organisation judiciaire était différente, mais toujours conforme aux principes de la raison et de l'équité. La loi mexicaine était partout d'une sévérité extrême ; la peine de mort s'y montrait sans cesse ; peine de mort pour le meurtre, pour l'adultère, pour certains vols spécifiés ; peine de mort pour le propriétaire qui déplaçait les bornes des champs ; peine de mort même pour le fils de famille qui se livrait à l'ivrognerie ou qui dissipait son patrimoine. En comparaison du bon roi Nezahuacoyotl, auteur d'un code qui du royaume de Tezcuco était passé chez les princes ses voisins, le terrible Dracon est un législateur plein de mansuétude.

L'administration veillait à un grand nombre de besoins publics. Le service des impôts se faisait avec exactitude et rigueur. Les taxes se payaient en denrées ou en produits ; de vastes greniers et d'immenses magasins étaient destinés à les recevoir. Malheur au contribuable qui ne s'acquittait pas ; l'incroyable percepteur le faisait vendre comme débiteur du trésor. Modérés à l'origine, les impôts, sous les derniers empereurs, étaient devenus très onéreux, parce que les princes s'étaient créés, par leur faste, d'artificielles nécessités, et que, pour maintenir l'obéissance des provinces conquises, ils étaient forcés d'entretenir des armées nombreuses.

Comme dans les états qui se sentent en croissance et ont l'humeur conquérante, l'armée était de la part du souverain l'objet d'une vive sollicitude. Ainsi, sous le dernier Montezuma (2), l'empire aztèque fut doté d'une institution pareille à celle qui compte parmi les plus beaux titres de Louis XIV, il eut un Hôtel des Invalides.

Dans le même intérêt de leur agrandissement, les empereurs aztèques pratiquaient des usages qui semblent ne jamais accompagner qu'une civilisation raffinée et digne de respect. On voit en effet, dans le récit de la conquête, que

Montezuma avait à sa solde quelques-uns des conseillers intimes des souverains ses alliés ; c'est ainsi qu'il purgea de Cocamatzin, qui occupait le trône de Tezcuco, et à le faire tomber entre les mains de Cortez.

La forme du gouvernement était celle d'une monarchie absolue, non cependant sans quelques tempéraments. Il y avait de grands vassaux, fort puissants, que le prince avait à ménager. Ils les retenait auprès de sa personne une partie de l'année, dans sa capitale, où ils menaient une existence fastueuse, entourés de leurs gens ; c'étaient les chefs des pays conquis, dont l'assimilation n'était pas parfaite, à beaucoup près, faute d'avoir encore reçu la sanction du temps. Pourtant les monarques aztèques étaient parvenus, par l'adresse et par la terreur, à accrédiéter la fidélité à leur personne comme une sorte de dogme, qui, lors de la conquête, fut observé à peu près en raison de la durée de l'incorporation des provinces et de leur proximité de Mexico. Le prince concentrait en lui la puissance législative ; mais il est à croire que chacun des grands caciques la conservait dans ses domaines, entre certaines limites.

En second lieu, les populations avaient une forte garantie contre l'absolutisme dans l'immobilité des juges de l'ordre le plus relevé. Enfin, de quel que respect qu'on entourât la personne du prince, il ne paraît pas que les sujets y véussent dans l'avertissement au point d'être avilis ; c'était une soumission qui n'excluait même pas la dignité, et on a lieu de croire que, chez le Mexicain, le sentiment du devoir envers le souverain s'accroît, jusqu'à un certain point, avec celui des droits de chacun. On en trouve la preuve dans les discours qu'a conservés l'odior Zarita (3), par lesquels les chefs inférieurs adressaient l'empereur, et les femmes, la souveraine. C'est une suite d'avis exprimés avec franchise, et les chambres législatives d'Europe, de quelque esprit d'opposition qu'elles fussent saisies, ne consentiraient pas à tourner ainsi une adresse au roi. En voici une phrase qui donne une mesure du reste : « Dieu, dit-on au souverain, vous a fait une grande faveur en vous mettant à sa place ; honorez-le, servez-le, prenez courage, ne doutez pas ; ce puissant maître qui vous a donné une charge si pesante vous aidera et vous donnera la couronne de l'honneur, si vous ne vous laissez vaincre par le méchant. » Le discours du grand-prêtre à l'empereur, lors de ce que je pourrais appeler son sacre, avait à peu près le même caractère. Il y avait même des cérémonies destinées à graver dans l'âme des puissants de la terre leurs devoirs sacrés envers les populations : « On conduisait le nouveau dignitaire, le futur souverain élevé au rang de *Teotl* dans une partie du temple, où il restait quelquefois un ou deux ans à faire pénitence. Il s'asseyait à terre pendant le jour ; le soir seulement on lui donnait une natte pour se coucher. La nuit, il allait au temple, à des heures fixées, pour brûler de l'encens, et les quatre premiers jours il ne dormait que quelques journées. Prés de lui étaient des gardes qui, lorsqu'il s'assoupissait, lui piquaient les jambes et les bras avec des épines de *metl* ou *maguay*, qui sont comme des poinçons, et lui disaient :

(3) Collection Ternaux, pages 32 et suiv. du volume consacré à ce magistrat.

(2) Il y a eu de ce nom deux souverains. Le premier avait été fort renommé.

ère, la taxer d'injustice et de déloyauté, et soulever contre elle l'indignation de nos assemblées politiques et du pays tout entier. C'étaient, il faut le croire, de petits esprits ! On vous dira aujourd'hui que la réduction de la rente est l'affaire la plus simple du monde, que le doute même n'est pas permis, que l'indécision est le signe d'une intelligence bornée. La chambre des pairs la repousse. La chambre élective elle-même, hier encore, était partagée. Eh ! qu'importe ! tout est vu, tout est pesé, tout est mesuré !

On lit sur le même sujet dans la *Démocratie Pacifique* :

« La commission de la chambre n'a point balancé à reconnaître au gouvernement du pays le droit de rembourser ou de convertir la rente; ce droit est en effet incontestable, soit qu'on remonte aux principes nécessaires de tout gouvernement, soit qu'on s'en tienne aux textes des lois en vertu desquelles les rentes ont été instituées. Le droit étant établi, il s'agit d'examiner quelle peut être la portée d'une pareille mesure. Est-elle bien réellement une spoliation, comme on l'a dit, une atteinte à la propriété ? Il est inconcevable qu'on ait pu considérer le remboursement d'une rente comme un acte de spoliation. L'état dit aux rentiers : « Je vous sers une rente de 5 fr. pour un capital de 100 fr., en d'autres termes, vous me prêtez votre argent à un intérêt de 5 p. c. Mais je trouve autour de moi des capitalistes qui sont disposés à me prêter leur argent moyennant un intérêt de 3 p. c., 4 p. au plus d'intérêt, c'est le prix courant de l'argent : vous voulez me faire payer 5 fr. ce que je trouve ailleurs pour 3 fr. cela n'est pas juste, reprenez votre argent et je m'adresse ailleurs. Tout ce que je puis faire, c'est de vous choisir pour mes créanciers de préférence à tout autre aux mêmes conditions que tout autre; si vous aimez mieux me laisser votre argent que de le reprendre, je vous le paierai ce qu'il vaut au prix courant du marché. » Où donc est la spoliation ? Quoi qu'on puisse dire, la conversion est juste, et quoi qu'on fasse pour la repousser aujourd'hui, on l'adoptera demain. C'est une mesure qui amène le courant naturel des choses. Les capitaux sont tellement abondants dans le pays, qu'ils s'offrent de toutes parts pour un intérêt de 3 ou de 4 p. c.; la propriété foncière ne rapporte que 2 1/2 et même 2 p. c.; il serait étrange que les créanciers de l'état eussent le privilège de retirer de leur argent un intérêt plus élevé que les autres prêteurs. Pourquoi ne subiraient-ils pas la loi commune ? Pourquoi ne seraient-ils pas atteints par la décroissance progressive de l'intérêt ? Pourquoi leurs capitaux ne supporteraient-ils pas cette réduction que subissent fatalement, inévitablement tous les capitaux dans une société qui prospère et qui s'enrichit. »

Sur la même question, le *Globe* s'exprime ainsi :

« Il paraît que l'opération de la conversion n'obtient pas dans la chambre une faveur aussi grande qu'on l'aurait cru d'abord. On cite un grand nombre de personnages éminents, M. Dupin aîné entr'autres, qui voteront contre la conversion. Il est fort probable que la minorité anti-conversionniste sera considérable, et le rejet de la mesure par la chambre des pairs n'étant pas douteux, cela suffirait pour porter un coup mortel au principe de la conversion. En résumé, les pairs ne veulent pas la conversion, les députés ne s'en soucient guère, le pays, quoi qu'on en ait dit, ne s'en préoccupe pas beaucoup. Dans cette situation, l'ajournement, tout au moins, est inévitable. D'ici-là, les esprits s'éclaireront sur la valeur de la mesure en principe. »

L'Univers Catholique publie le document suivant :

Condamnation

DU MANUEL DE M. DUPIN, DU LIVRE DE M. MICHELET ET DU COURS D'HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE DE M. COUSIN, PAR LA SACRÉE CONGRÉGATION DE L'INDEX.

Nous recevons de Rome le décret dont allons donner la traduction.

DECRET.

Samedi, 5 avril 1845.

La sacrée Congrégation des éminentissimes et révérendissimes cardinaux de la sainte Eglise romaine délégués et préposés par NOTRE TRÈS-SAINTE PÈRE LE PÈRE GREGOIRE XVI et par le Saint-Siège apostolique à l'Index des mauvais livres, avec charge s'étendant à toute la république chrétienne, de les proscrire, de les corriger et d'en permettre la lecture à qui de droit, tenue au Palais apostolique du Vatican, a condamné et condamne, a proscrire et proscrie les ouvrages dont suivent les titres, a ordonné et ordonne de rappeler dans le présent décret ceux d'entre ces ouvrages qui, déjà condamnés et proscrits, sont à l'Index des livres prohibés :

Mes Adieux à Rome, lettre de l'abbé Brouette (Edouard), ex-cure de La Chappelle... et maintenant Chrétien non Romain... — En quelque langue que ce soit (quocumque idioma). — Décret du 5 avril 1845.

Ecce-ito, tu ne dois pas dormir, mais veiller et prendre soin de tes vassaux. Tu n'entres pas en charge pour avoir du repos. Le sommeil doit fuir de tes yeux, qui doivent rester ouverts et veiller sur le peuple. »

Avec de la bonne volonté, on découvrirait même, dans les formes de l'avènement au pouvoir, des indices de l'exercice de la souveraineté populaire : « L'héritier présomptif était préalablement décoré du titre de tecuilli (ou tēte), le plus honorable chez eux. Après plusieurs cérémonies religieuses, les gens du peuple l'insultaient par des paroles injurieuses et l'accablaient de coups pour éprouver sa patience. Telle était leur résignation, qu'ils ne proféraient pas une parole, et ne disaient pas même la tête pour voir ceux qui les insultaient ou les maltraitaient (4). »

L'organisation politique et sociale des Aztèques était telle que Cortez, en résumé, ainsi son opinion à Charles-Quint : « Pour l'obéissance qu'ils montrent à leur souverain et pour leur manière de vivre, ces Indiens sont presque comme les Espagnols, et il y a à peu près autant d'ordre qu'en Espagne. Si l'on considère que ce peuple est barbare, privé de la connaissance de Dieu, de tout rapport avec les autres nations, et de la raison (5), on ne peut voir sans étonnement combien tout est sagement administré. »

VI. — DE QUELQUES TRAITS DES CROYANCES DES MEXICAINS ET DE LEURS PRIÈRES.

Les Mexicains croyaient à un Dieu suprême, créateur et maître de l'univers; dans leurs prières, ils le qualifiaient de « Dieu par qui nous vivons, qui est partout, connaît tout, dispense tous les biens; » ou encore « le Dieu invisible, incorporel, la parfaite perfection et pureté, sans les ailes duquel on trouve le repos et un abri inviolable. » Sous cet être suprême étaient rangées treize grandes divinités et plus de deux cents moindres, ayant chacune leur jour consacré, recevant toutes certains honneurs. Les Aztèques honoraient de pré-

(4) Ce passage et le précédent sont extraits du mémoire de Zurita, pages 21 et 25. La première citation concerne les fils et successeurs des chefs de Tlascalala, dont le gouvernement était une oligarchie reconnaissant quatre chefs. La seconde est relative non-seulement à Tlascalala, mais à Cholulala (Cholula), qui était un grand fief relevant de la monarchie aztèque, et à Huicocingo, qui était resté presque jusqu'à la fin indépendant des empereurs mexicains. Mais c'était partout la même race d'hommes, et, à quelques nuances près, la même esprit et les mêmes mœurs.

(5) Le mot *primitif* de *barbare* signifie ici, de même que celui de *barbare*, l'ignorance du christianisme. C'est ce qui résulte de la correspondance même de Cortez, où il est dit ailleurs que les Indiens sont remarquables par leur

Le Pape et l'Evangile, ou Encours des Adieux à Rome; par J.-J. Maurelle, curé de Serres... — Même décret.

L'Eglise Catholique romaine a-t-elle quelques défaits? — Lettres d'un Laïque; par Maximilien Waugenmüller (1). — Même décret.

La guerre et la Paix, ou l'Hermésianisme et ses Adversaires; par Pierre-Paul Frank (2). — Même décret.

Combat critique avec l'Eglise et l'Etat; par Edgar Bauer (3). — Même décret.

Manuel du Droit public ecclésiastique français, contenant : les Libertés de l'Eglise gallicane en 33 articles — avec un Commentaire; la Déclaration du Clergé, de 1632, sur les limites de la puissance ecclésiastique; le Concordat — et sa loi organique, précédés des Rapports de M. Portalis, etc., etc.; par M. Dupin, procureur-général près la Cour de Cassation. Même décret du 5 avril 1845.

Du Prêtre, de la Femme, de la Famille; par J. Michelet. — Même décret.

Essai théorique et historique sur la génération des connaissances humaines dans ses rapports avec la morale, la politique et la religion, etc.; par Guillaume Tibergien. — Même décret.

Manuel de Philosophie à l'usage des Elèves qui suivent les cours de l'Université; par M. C. Mallet. — Même décret.

Abrégé de l'Histoire de la Philosophie de Guillaume Tennemann (4). — En quelque langue que ce soit (quocumque idioma) (5). — Même décret.

Poésies italiennes tirées d'un recueil manuscrit (6). — Même décret.

Cours de l'Histoire de la Philosophie; par M. V. Cousin. — Décret du 3 août 1844.

Le Livre des Mères de Famille et des Institutrices sur l'éducation pratique des Femmes; par Mademoiselle Nathalie de Lajolais — jusqu'à ce qu'il soit corrigé (donec corrigatur). — Décret du 13 janvier 1845.

Ainsi, que personne, de quelque rang et condition qu'il puisse être, n'ait l'audace de publier à l'avenir, de lire ou de conserver, en quelque langue que ce soit, les susdits ouvrages condamnés et proscrits, mais qu'il soit tenu de les livrer aux Ordinaires ou aux inquisiteurs de l'hérésie, le tout sous les peines portées à l'Index des livres défendus.

Ce décret ayant été soumis, par moi, secrétaire sous-signé, à NOTRE TRÈS-SAINTE PÈRE LE PÈRE GREGOIRE XVI, SA SAINTÉTÉ l'a approuvé et en a ordonné la promulgation. En foi de quoi, etc.

Donné à Rome le 7 avril 1845.

LE CARDINAL MAT, PRÉFET.

Place de la Cour.

FR. TH. ANTONIN DÉGOLA, DE L'ORDRE DES FR. PP. secrétaire de la sacrée Congrégation

Le décret ci-dessus a été publié et affiché, le 10 avril 1845, aux portes de Saint-Marie-à-la-Minerve, de la Basilique du prince des Apôtres, du palais du Saint-Office, du tribunal in Monte-Citorio, et aux lieux accoutumés de Rome, par moi, Louis Pittori, huissier apostolique.

JOSEPH CHÉRUBINI, premier huissier.

Il y a des gens, dit à ce sujet le *Globe*, qui paraissent surpris de voir frapper en quelque sorte d'excommunication des ouvrages composés par des hommes de talent, placés à la tête de l'enseignement, ou occupant dans les affaires du pays des positions considérables. Ces personnes là sont d'une grande naïveté.

Il n'y a pas deux manières d'être catholiques : il faut croire ce que l'église enseigne, ou se résigner à être mis hors de la communion, c'est peut-être mal s'exprimer. Ce n'est pas l'église qui met quelqu'un hors de la communion; l'église ne fait que constater l'infraction commise par un homme contre ce qui est de foi, et elle applique à ces infractions les peines portées dans la discipline en vigueur. C'est donc l'excommunié qui s'exclut lui-même, en se mettant en rébellion contre la foi, comme le criminel se place lui-même par un acte déterminé, sous l'application de tel ou de tel article du code. L'église ne force personne à entrer dans son sein; mais elle ouvre la porte à ceux qui veulent sortir, et encore la leur rouvre-t-elle avec joie quand ils veulent rentrer.

On n'est pas philosophe, c'est-à-dire on n'invente pas des systèmes ontologiques, psychologiques, ou moraux, sans courir naturellement le risque de se mettre en contradiction avec les doctrines de l'église; et dès qu'on veut avoir les avantages du rationalisme, il faut bien se résigner à en avoir les inconvénients. M. Cousin, M. Mallet et M. Michelet peuvent être d'excellents philosophes; mais la cour de Rome déclare qu'ils sont de mauvais catholiques, et cette déclaration ne laisse pas que d'être grave, lorsqu'on songe qu'ils sont à la tête de l'enseignement et que leurs livres sont placés entre les mains de la jeunesse. Nous ne donnons pas, assurément, dans les exagérations de certaines gens contre l'université; mais nous ne déplorons pas moins de voir la jeunesse catholique guidée par des hommes dont les principes religieux sont hautement désavoués par l'église. Nous estimons trop les hommes dont il s'agit pour

(1) Voici le titre allemand : *Hat die Römische-Katholische Kirche Gebrochen?* — *Briefe eines Laien, herausgegeben von Maximilian Waugenmüller.*

(2) *Krieg und Frieden, oder der Hermésianismus und seine Gegner; von Peter-Paul Frank.*

(3) *Der Streit der Kritik mit Kirche und Staat; von Edgar Bauer.*

(4) *Compendio della Storia della Filosofia di Guglielmo Tennemann.*

(5) Et par conséquent la traduction de ce livre publiée par M. Cousin.

(6) *Poésie italiane tratte da una stampa a penna.*

ne pas être persuadés qu'ils souffrent eux-mêmes de la délicatesse de leur situation. Quant à M. Dupin, ceci lui montre qu'il faut mettre une grande réserve à se mêler d'affaires qui ne sont pas de notre compétence, et à se constituer soi-même et en amateur docteur en droit canon.

Nous avons entendu quelques personnes qui paraissent surprises que le pape, un souverain ami de la France, tolérât de pareilles atteintes contre des sujets français. Ces personnes étaient encore plus naïves que les premières. Le pape n'est pas plus responsable des décisions de la congrégation de l'index, que le roi Louis-Philippe n'est responsable des arrêts de la cour royale de Paris. Cette congrégation est instituée dans le but de prévenir les fidèles contre le danger des doctrines qui pourraient être répandues par les livres; et le pape ne pourrait pas sans prévariquer comme chef de l'église, accepter des opinions schismatiques ou hérétiques, par des considérations quelconques.

Le *Constitutionnel* et le *Courrier Français* publient la note suivante :

« Il été tenu, dit-on, une grande conférence politique au ministère de la justice. La question à l'ordre du jour était : « à ce que l'on assure, le parti à prendre à l'égard des Jésuites. »

Le *Messenger*, journal officiel du soir, ne dément pas cette nouvelle, qui est commentée dans les termes suivants par le *Constitutionnel*. Nous rapportons ce commentaire, à titre de renseignement :

« Tous les journaux de l'opposition ont annoncé que, dans la discussion prochaine des crédits supplémentaires, le ministre serait interpellé au sujet de l'existence *illégal* des Jésuites en France. Il paraît que cette seule annonce a porté le trouble à la chancellerie, et que M. le garde-des-sceaux commence à envisager ses droits et ses devoirs sous un nouveau point de vue. On parle donc d'un conseil des ministres où l'on a cherché déjà les moyens de se mettre en règle vis-à-vis de la chambre et d'arriver, soit par un acte, soit par une promesse formelle, le régime auquel on s'attend et l'échec que l'on prévoit. Une telle conduite est tellement en harmonie avec l'attitude parlementaire du cabinet depuis trois mois, que nous n'avons aucune raison de n'y pas croire.

« Néanmoins, le cabinet est fort embarrassé, et voici pourquoi : on sait que M. Rossi a récemment été envoyé à Rome avec une mission spéciale. Si nous sommes bien informés, cette mission consiste principalement à obtenir de la cour de Rome la permission de faire exécuter les lois contre les jésuites, et quelques conseils à ceux de MM. les évêques qui, à propos du livre de M. Dupin, se sont insurgés contre la déclaration de 1632. Or, c'est le 10 de ce mois que M. Rossi devait avoir de la papauté sa première audience, et le 10 précisément qu'il quitte toutes les rues de Rome un décret de la congrégation condamnant à la fois le Manuel de M. Dupin et les cours de philosophie de M. Cousin. Cela est d'un mauvais augure pour le succès de la mission de M. Rossi. »

On nous communique à l'instant, dit le *Constitutionnel*, une lettre de Rome, de laquelle il résulte que M. Rossi serait chargé de solliciter du pape la sécularisation des jésuites qui se trouvent en France aujourd'hui. Bien qu'on nous affirme l'exactitude de cette nouvelle, il nous est impossible d'y croire. Ce serait tout simplement offrir aux jésuites un moyen de braver la loi, tout en restant ce qu'ils sont. Ce n'est plus par des interpellations qu'il faudrait atteindre un ministère coupable d'une telle action; c'est par un refus de concours formel, si ce n'est par une accusation. Voici l'extrait de cette lettre curieuse : elle est adressée à un membre de la chambre des députés, par un homme grave et religieux qui habite Rome :

« Avant de recevoir ma lettre, vous savez peut-être que le Manuel de M. Dupin a été condamné ici; mais vous pourriez bien ne pas savoir les circonstances qui se rattachent à ce fait; je vais vous les faire connaître. M. Rossi devait avoir et a en sans doute son audience du pape le 10... Et bien ! le 10 au matin, on lisait dans toutes les rues de Rome un décret de la congrégation de l'index, rendu le 5, approuvé le 7, qui condamnait le Manuel. La même affiche contenait la condamnation du dernier livre de M. Michelet, et celle du Cours d'histoire de la philosophie, par M. Cousin. La condamnation du livre de M. Dupin eut du 5 avril et est exécutée le 10; de plus, l'affiche contient l'annonce imprimée que le Manuel a été placardé le 10. Cela a fait supposer à beaucoup de personnes qu'il tenait à ce que cette condamnation fût exécutée avant l'audience. Est-ce vrai? ou bien est-ce une circonstance fortuite? Ce dernier cas ne paraît pas le plus naturel, d'autant plus que le pape s'était déjà exprimé plusieurs fois en termes assez positifs sur la décision du conseil d'état, en disant à nos Français : Pie VI et Pie VII ont bien été condamnés aussi ! D'après ce qu'on dit, entre autres buts, la mission du ministre plénipotentiaire aurait un caractère de juste-milieu assez bizarre : ce serait de demander la sécularisation, et

férence le dieu de la guerre Itzilpochtli, dont ils avaient porté l'image devant eux, comme les Hébreux l'Arche du Seigneur, durant leur long pèlerinage d'Azlan à Teuchtlan.

Parmi les divinités de l'Olympe mexicain, une autre, dont on voit revenir souvent le nom pendant la conquête, est le dieu de l'air, Quetzalcoatl. Il avait résidé sur la terre et avait enseigné aux hommes l'art de la culture ; celui de travailler les métaux ; celui plus difficile de gouverner, et, d'après la tradition, « il se bouchait les oreilles quand on lui parlait de la guerre. » D'après la mythologie aztèque, il avait fait goûter aux hommes des douceurs comparables à l'âge d'or des Grecs. Sous lui, on voyait la terre se couvrir, sans culture et de fleurs et de fruits. Un épé de maïs faisait la charge d'un homme, de même que les grappes de raisin que les Juifs affamés par quarante ans de désert trouvaient dans le pays de Chanaan. Le coton s'offrait sur l'arbre, teint des plus riches couleurs; l'air était rempli de suaves parfums, et des oiseaux au brillant plumage faisaient entendre sans cesse une tendre mélodie. Cependant ce dieu paternel pour les hommes en courut l'inimitié d'une divinité plus puissante, et fut obligé de quitter le pays. En s'exilant, il s'arrêta dans la ville de Cholula, où, par la suite, on lui éleva un temple dont la base pyramidale subsiste encore. Parvenu au bord du golfe du Mexique, il prit congé des fidèles qui l'avaient pieusement suivi, en leur promettant que ses descendants ou lui-même reparaîtraient un jour, et se jeta dans son esquif, fait de peaux de serpent, il se dirigea vers le mystérieux pays, de Tlapallan, dont on ne savait rien, sinon qu'il était à l'orient, au delà des mers (c'est-à-dire dans la même direction que l'Europe). La fable de Quetzalcoatl était elle une tradition, sous forme merveilleuse, de la domination des Toltèques, qui avaient apporté dans le pays les arts et les sciences et avaient disparu, où se fondait-elle sur le récit de l'apparition, en quelque point du continent américain, de quelque enfant perdu de l'Europe, sur l'aventure de quelque navigateur que le grand courant équatorial, ou les vents alisés, ou la tempête, avaient jeté sur les rivages du golfe mexicain, ou bien indiquait-elle une connaissance vague des expéditions des Scandinaves en Amérique pendant le X^e, le XI^e et le XII^e siècle ?

Quoi qu'il en soit, le souvenir du bon temps de Quetzalcoatl et l'espoir de son retour étaient gravés dans les esprits. On l'attendait comme un messie. Ces populations de peaux-rouges, à la barbe claire et racconnée, rappelaient à leurs enfans que Quetzalcoatl était haut de taille, qu'il avait la peau blanche, les cheveux noirs et une longue barbe. On ne s'y fût pas pris autrement si on avait voulu prédire l'arrivée des Espagnols.

La tradition de Quetzalcoatl n'est pas dénuée de ressemblance avec la mythologie antique; mais les Mexicains avaient des légendes qui ressemblaient bien autrement aux récits fabuleux de la Grèce. Lorsqu'on parcourt ce qui

nous en a été conservé, souvent on croirait lire les métamorphoses d'Ovide.

J'en citerai comme exemple un extrait de Boturini, qui n'a point été traduit. « Un homme nommé Yappan, désirant mériter la faveur des dieux, quitta sa femme et sa famille, se retira dans le désert pour y mener une vie solitaire et contemplative, et se construisit une cabane près d'un autel de pierre consacré à la pénitence; mais les dieux, qui doutaient de la sincérité de sa conversion, chargèrent Yaotl, son ennemi mortel, de l'observer continuellement et de leur rendre compte de toutes ses actions. Yappan résista pendant long-temps à plusieurs beautés que l'on envoya pour le tenter, mais les dieux commencèrent à louer sa vertu et à railler Tlazolteu, déesse de l'amour, de ce que Yappan ne lui était pas soumis comme les autres hommes. Celle-ci, piquée de leurs plaisanteries, finit par s'écrier : Croyez-vous donc, dieux puissans, que Yappan persévérera jusqu'au bout pour mériter la récompense que vous accordez aux hommes vertueux? Je descendrai moi-même sur la terre pour vous montrer combien la vertu des hommes est fragile, et s'ils peuvent me résister. »

« La déesse s'approcha de la demeure de Yappan; mais, comme elle le trouva assis sur l'autel de la pénitence, elle ne tenta pas à s'apercevoir qu'elle le serait sans pouvoir sur lui tant qu'il n'aurait pas quitté cette retraite. Elle lui dit donc d'une voix douce : Ami Yappan, viens à moi ; je suis la déesse Tlazolteu qui t'apporte la récompense de ta vertu. Trompé par ces paroles, le pauvre Yappan se hâta de courir au-devant d'elle; mais à peine s'était-il éloigné de l'autel, qu'un feu nouveau circula dans ses veines, et il tomba dans le piège qui lui était tendu. »

« Yaotl, qui n'avait cessé de l'observer de loin, fut si indigné de cette conduite, qu'il ne put s'empêcher de courir vers lui en s'écriant : Mischance ! n'as-tu pas honte de tromper les dieux et de verser ainsi leur sang innocent ? En disant ces mots, il lui abattit la tête d'un coup d'épée, Yappan tomba sur la terre en ouvrant les bras, et les dieux le changèrent en un scorpion à deux queues de cendre qui a toujours les bras ouverts. Yaotl, dont la vengeance n'était encore satisfaite, alla chercher Tlazolteu, femme de celui qu'il venait de tuer, et lui dit, en lui montrant le corps de son époux : Vois, Tlazolteu, la manière dont j'ai châtié celui qui a osé offenser les dieux ; mais ma vengeance ne serait pas complète, si tu ne partages pas son sort. A ces mots, elle fit rouler sa tête à côté de celle du malheureux Yappan. Tlazolteu fut aussitôt changée en scorpion couleur de feu, et, en cherchant à se cacher sous les pierres de l'autel, elle y entra son époux. »

« Les Mexicains prétendent que tous leurs scorpions descendent de ce malheureux couple, et que, par honte du péché de Yappan, ils n'osent se montrer au grand jour et se cachent sous des pierres. Quant à Yaotl, il s'échappa par

France, c'est-à-dire d'en faire des prêtres séculiers, qui, alors, précèdent le serment qu'ils n'appartiennent à aucune congrégation, par conséquent, former des établissements d'instruction publique. Comprenez-vous ce biais? Des jésuites, qui ne le seraient pas! Le pape pourrait-il consentir à cela, et les jésuites le voudraient-ils? Des personnes pourraient être bien instruites, mais je ne le puis croire. Plus vous en aurai peut-être davantage.

Cette condamnation prononcée par la congrégation de l'index, c'est-à-dire par la congrégation de l'Inquisition chargée d'insérer dans l'index tous les livres censurés par le Saint-Office, n'embrasse pas seulement les écrits de M. Dupin et de M. Cousin, mais, à cause même de la nature de ces écrits, elle s'étend sur les libertés de l'église gallicane, œuvre de Bossuet et de l'Assemblée de France, jusqu'aux articles organiques et au concordat, condition du rétablissement du clergé dans ce pays, jusqu'à nos lois et aux actes du conseil-d'état, jusqu'à la liberté de penser.

La Gazette de France fait remarquer aujourd'hui que l'autorité de la congrégation du Saint-Office n'est pas reconnue en France; elle cite un passage d'un discours dans lequel M. Talon expliquait avec éloquence les arrêts de ce tribunal de l'inquisition que la France n'a point voulu reconnaître et à qui on ne peut donner parmi nous une juridiction sur les consciences. « C'est là, dit M. Talon, qu'ont été censurés les arrêts rendus contre Jean Chastel, les œuvres de M. le président de Thou, les libertés de l'église gallicane, et les autres livres qui concernent la conservation de la personne de nos rois et l'exercice de la justice royale. »

Le Constitutionnel continue ainsi : « Qu'importe, dira-t-on, à M. Cousin ou à M. Dupin que le Saint-Office ait censuré leurs livres? Sans doute, il n'importe, mais ce n'est pas de leur personne qu'il s'agit dans la question. Il s'agit de l'abus qu'on essaie de faire du pouvoir spirituel pour troubler la conscience des catholiques en France, pour donner à l'attitude et le rôle d'un parti. On invoque une prétendue liberté illimitée. Ce qui se passe suffit pour faire comprendre qu'il y a de vain et de mensonger dans l'usage qu'on fait du mot de liberté. On invoque en ce moment pour le pape, pour l'étranger, pour les cardinaux romains, pour l'inquisition qui n'existe pas en France, la liberté d'entreprendre ce qu'il leur plaît sur les consciences, au nom de la Charte. Les ultramontains, c'est-à-dire les partisans du pouvoir absolu du pape, jusque dans les matières mixtes où l'intérêt temporel se mêle à l'intérêt spirituel, les ultramontains, prétendent que la Charte donne au pape le droit d'encourager la violation de nos lois. Cela est absurde. L'état et l'église sont deux puissances; elles sont opposées, entre Rome et Paris, le mot de liberté, on ne peut pas l'appliquer à ce sujet nous apprendra la vérité. »

Nouvelles de Grèce.

Les nouvelles de Grèce qui nous parviennent aujourd'hui, sont rassurantes que celles d'hier. Le 5 avril, dans la soirée, plusieurs groupes s'étaient rassemblés sur toutes les places publiques, sans causer cependant le moindre désordre. Une proclamation du ministre de l'intérieur publiée ce soir, a produit le meilleur effet. Le 6 a été célébrée la fête commémorative de la révolution de 1826 sans être troublée le moins du monde. Le roi et la reine, qui ont assisté à un service divin, ont reçu avec enthousiasme.

On continue à prendre toutes les précautions en attendant la garnison de la capitale.

Un navire marchand a été capturé dans un des ports d'Hydra, et a apporté 400 barils de poudre, sans qu'il en soit fait mention dans les papiers du navire. On prétend que c'est de la poudre anglaise destinée pour les trois provinces grecques d'Arcadie, de Messonie. On dit que c'est la troisième fois qu'on y apporte des cargaisons de cette nature. Toutes les nouvelles ministérielles et autres disent que cette poudre est destinée pour Prevesa (Turquie) et que le vent contraire empêche le bâtiment à mouiller dans ce port. L'enquête qui a été faite à ce sujet nous apprendra la vérité.

Nouvelles de Suisse.

Genève, 19 avril.

Dans la séance de la diète suisse du 19 avril, il a d'abord été décidé qu'on renverrait à la prochaine session ordinaire du mois de juillet à discuter de nouveau la question des jésuites. Après ces débats, le député de Lucerne a demandé que la diète rayât sur le champ des cadres de l'armée fédérale les officiers qui ont fait partie des corps-français. On lui a fait observer qu'il allait un peu plus vite que ne le comportent les rouages très-lents du système fédératif. Du reste, sa proposition a donné lieu à un échange de paroles piquantes entre le député du canton ultramontain et celui de Vaud, M. Briatte.

Enfin, ce dernier a terminé la séance par une vigoureuse déclaration contre l'appréciation plus que désobligeante faite par M. Guizot dans sa seconde dépêche du 25 mars, des dernières commotions politiques du canton de Vaud.

Cette déclaration a été consignée au procès-verbal. Elle a produit une assez vive sensation dans l'assemblée et parmi le corps diplomatique.

Le président de la diète avait fait connaître, dans le cours de la séance qu'il avait reçu différentes communications diplomatiques auxquelles il avait répondu ainsi qu'il exigeaient la dignité et l'indépendance de la Suisse.

Affaires d'Angleterre.

La chambre des Communes a voté, le 21, la troisième lecture du bill sur le nouveau tarif des donations, qui se trouve ainsi définitivement adopté par cette assemblée.

Malgré le vote des Communes, on continue de faire des démonstrations à Londres et dans les provinces contre le bill de Maynooth. Le chiffre des pétitions augmente de jour en jour. Mais les pétitionnaires se donnent une peine inutile. La chambre des Lords, malgré toutes les tentatives qu'on fait pour influencer son vote, adoptera, elle aussi, le projet ministériel.

Cent cinquante protestants de Belfast, des plus notables de la ville, ont signé une pétition en faveur de la dotation de Maynooth. Ce fait honore au plus haut point la ville la plus protestante de l'Irlande.

Lord Melbourne est depuis plusieurs jours retenu chez lui par les suites d'une chute grave qu'il a faite récemment en descendant de voiture. La reine et le prince Albert envoient tous les jours demander des nouvelles du noble lord.

Sir Robert Peel doit donner un grand dîner samedi prochain en l'honneur du duc de Broglie.

C'est le 1er mai que lord John Russell doit présenter à la chambre des communes la motion relative à la situation des classes ouvrières. Tout annonce que la question sera discutée à fond et que le cabinet se prêtera à l'adoption des mesures qui seraient proposées pour améliorer le sort de la partie la plus nombreuse et la plus intéressante de la population.

Nouvelles de France.

Paris, 24 avril.

A la chambre des députés, séance du 23 avril la discussion de la proposition de la loi de M. Muret de Bort sur la conversion des rentes 5 p. c. est continuée.

La chambre ayant écarté hier les divers amendements présentés sur l'article 1er passé à la délibération sur ce même article. En voici le texte :

Art. 1er. Le ministre des finances est autorisé à effectuer le remboursement des rentes 5 p. c. inscrites au grand-livre de la dette publique à raison de 100 fr. pour chaque 5 fr. de rente, ou à en opérer la conversion en nouvelles rentes 4 1/2 p. c. Tout propriétaire de rente 5 p. c. qui, dans les délais ci-après fixés, n'aura pas demandé le remboursement recevra en échange de son inscription, un autre titre à raison de 4.50 fr. de cette rente nouvelle, pour chaque 5 fr. de rente ancienne. Pour ce nouveau fonds de 4 1/2 p. c. l'exercice du droit de remboursement est suspendu pendant 7 années, à compter de l'échéance du semestre pendant lequel l'opération du remboursement aura été terminée. Jusqu'à l'échéance du même semestre, les rentes converties continueront à jouir des intérêts à 5 p. c.

Cet article est combattu par M. Liadière. Offrir aux rentiers, dit-il, un remboursement, et leur dire : prenez 100 fr. ou acceptez en 4 1/2 une somme de 114 fr. à la place de ce qui vous a coûté 125 et 126 fr., c'est une sanglante ironie! Une alternative; il n'y en a pas. Evidemment on prendra 114 fr. au lieu de 100 fr. Mais évidemment, il y a violence à n'offrir que 114 fr. de ce qui en a coûté 126. Vous avez voulu faire une loi sérieuse, vous êtes des hommes sérieux; n'insérez donc pas dans votre loi une disposition illusoire que vous savez illusoire! Vous n'offrez réellement pas un remboursement; ou du moins, il est dérisoire.

Le rapporteur de la commission dit que c'est véritablement le remboursement qu'offre le gouvernement; il le dit, mais à côté du remboursement, il pose la conversion; c'est son droit, c'est son devoir. Evidemment, les rentiers préfèrent la conversion parce qu'elle leur est plus avantageuse; mais il n'en est pas moins vrai que tout se fait au grand jour, et qu'il n'y a, dans la loi, ni mensonge ni déception.

Nouvelles et faits divers.

On a reçu des dépêches d'Alexandrie du 8 de ce mois. Sur l'avis des traitements barbares qui ont coûté la vie au Copte Sidione, et des désordres qui ont accompagné la promenade qu'on lui a fait faire dans la ville de Damiette, et durant laquelle les vitres de plusieurs maisons consulaires ont été brisées, le vice-roi a prononcé la dégradation du gouverneur de cette ville, qui sera emprisonné durant six années au fort d'Aboukir. Les ulemas de Damiette ont été également frappés dans la personne du premier, du plus considérable d'entre eux : le grand scheik de cette ville, Haly Hafagy, est exilé à Tanta; mais on regarde cette seconde partie de la réparation comme illusoire, Tanta étant la ville la plus agitée de la basse-Egypte, et celle qui offre le plus de distractions aux Arabes. On dit que les consuls regardent cette satisfaction comme insuffisante.

De nouveaux troubles ont éclaté dans la basse Albanie et dans l'Epire. Deux mille insurgés ont incendié plusieurs villages et massacré des prêtres grecs.

On écrit de Weimar, le 11 avril :

Par ordre ministériel, il sera établi à Iéna une commission chargée d'émettre son avis sur toutes les questions de contrefaçon, soit en imprimés, soit en dessins lithographiques, et d'estimer les dommages-intérêts dus aux plaignants. Cette commission se composera de sept membres, parmi lesquels il y aura deux libraires et deux auteurs. Ils seront assistés, au besoin d'un graveur ou d'un sculpteur. Les membres de la commission seront tous nommés par le ministre.

VII. — DES MŒURS ET DE LA SOCIABILITÉ.

Les mœurs n'étaient point dissolues; elles étaient plutôt sévères. A l'exception des chefs, qui possédaient plusieurs concubines, chaque homme n'avait qu'une femme, et encore les concubines des princes étaient-elles reconnues par la loi et avaient-elles certains privilèges qui relevaient leur condition. « Quiconque regarde une femme avec trop de curiosité, enseignait-on, commet un adultère par les yeux. » C'est identiquement une parole du Christ rapportée par saint Matthieu. Le mariage était entouré de formalités pratiques; il se célébrait avec solennité. Le divorce n'était permis que dans des cas déterminés et moyennant l'arrêt d'un tribunal spécialement institué pour résoudre les questions que le mariage pouvait soulever. L'adultère était puni de mort, et la vie du roi Nezahualpilli offre trois exemples remarquables de l'application de cette peine : l'un, sur la reine même, épouse de ce prince, qui cependant n'était rien moins que la fille de l'empereur de Mexico; la princesse et ses complices furent jugés et suppliciés suivant toutes les rigueurs du code, malgré l'élevation de leur rang; le second, sur une dame noble qui s'était donnée à lui sans lui révéler quelle était sa puissance de mari; le troisième, sur son propre fils, qui avait eu une correspondance en vers avec une des concubines royales, cas prévu par la loi. Les tribunaux prononcèrent la sentence, et le père la laissa exécuter, mais il s'enferma ensuite pendant plusieurs semaines dans son palais, dévoré de douleur, sans sentir à voir personne.

La position sociale des femmes ressemblait beaucoup plus à ce que nous voyons en Europe qu'à celle de l'Asie. Elles n'étaient pas enfermées dans le harem comme chez les mahométans, on ne leur mutilait point les pieds comme en Chine. Elles allaient le visage découvert, étaient admises aux fêtes et associées aux banquettes. Nous avons telle province, en France, au XIXe

A l'interpellation de M. Saint-Marc-Girardin qui demande si le ministre des finances soutiendra la loi dans l'autre chambre, question seule à éclaircir, et qui peut donner de l'importance à la discussion, M. Cunin-Griffith a répondu : « Je me suis expliqué par trois fois : 1° dans la commission du budget; 2° dans la chambre; 3° dans la commission chargée de l'examen de la loi. Je n'ai rien à ajouter. On m'a encore demandé si la conversion serait immédiate. Je réponds que la loi n'est qu'une autorisation. Quand la loi sera rendue, le gouvernement verra ce qu'il aura à faire. »

M. le président met aux voix l'art. 1er.

Les ministres se lèvent pour l'adoption.

Les deux premiers § de l'art. 1er sont adoptés.

Arrivé au 3e §, M. Muret de Bort combat le délai de 7 ans posé par la commission. Il insiste pour le délai de 10 ans qu'il a présenté.

M. le ministre des finances demande à la chambre de maintenir le délai de 10 ans, stipulé dans la proposition. C'est dans l'intérêt de la justice, de la loi, et dans le but d'assurer son succès, qu'il sollicite cette disposition.

M. Benoit, rapporteur, justifie la résolution prise par la commission. Elle s'est fondée surtout sur ce que le taux de l'intérêt de l'argent est véritablement inférieur à 4 1/2 p. c. si l'on prolonge le délai, il serait juste que la réduction de l'intérêt fût plus considérable.

Le 3e §, avec le délai de 10 ans, est mis aux voix et adopté à la presque unanimité.

Il en est de même du 4e §.

M. de Tracy propose le § additionnel qui suit :

« Les dispositions de l'art. 1er ne sont pas applicables à tout propriétaire d'une rente 5 p. c., qui, représentée par une inscription unique ou par plusieurs inscriptions réunies, ne dépassait pas 500 fr. à l'époque du dernier semestre échu avant la promulgation de la présente loi. »

Cet amendement en faveur des petits rentiers a été rejeté.

La chambre des députés a examiné aujourd'hui dans ses bureaux deux projets de loi et une proposition de M. Desmoussaux de Givré, tendant à faire percevoir au poids les droits d'octroi sur les bestiaux à l'entrée des villes. Elle a été combattue dans son principe par plusieurs membres, notamment par des députés de la Seine-Inférieure, qui ont dit que la ville de Rouen avait été obligée de renoncer aux droits au poids. D'autres membres ont exprimé l'avis que la commission ne s'arrêtât pas aux termes de la proposition, qu'elle examinât avec soin tout ce qui se rattache à la question spéciale de la boucherie. Plusieurs des commissaires nommés croient que la proposition devra être modifiée. Ces commissaires sont : MM. de Magoncourt, Boulay (Meurthe), Gauthier de Rumilly, Dezobris, Darblay et Bonnefonds.

à la punition que méritait son double crime, et fut métamorphosé en sauto-rité d'un ouvrage intitulé : *Idea de una nueva historia de la América*, par Boturini.

On se rappelle que les croyances du Mexique certains traits généraux commencent à être connus de l'ancien continent, d'où résulte entre toutes les religions une harmonie dont on ne peut rendre compte qu'en leur supposant à l'origine un commun. Ainsi les Mexicains croyaient au déluge; leur légende du déluge, s'était saignée dans un navire. Ils avaient une légende analogue à celle de Babylé; l'histoire de notre mère Eve et du perfide serpent avait été connue parmi eux. Fait plus surprenant encore, plusieurs de leurs pratiques et de leurs dogmes se rapprochaient du christianisme même; ils considéraient l'espèce humaine comme jetée sur la terre par punition, et ils venaient sans cesse dans leurs prières la miséricorde divine. « Quand un homme meurt, dit Zurita (6), ses parents le saluent en lui disant : Tu es revenu au monde, et prends patience. » Parmi les objets de leur culte figurent le croix; le fait est constaté par vingt témoignages pour le Yucatan, et il est facile d'en donner pour le Mexique proprement dit, car on lit dans un voyage de Grigalva, prédécesseur de Cortez en ces parages : « Il y avait un croisé de marbre blanc sur le haut de laquelle est une couronne sur laquelle est une croix; le fait est constaté par vingt témoignages pour le Yucatan, et il est facile d'en donner pour le Mexique proprement dit, car on lit dans un voyage de Grigalva, prédécesseur de Cortez en ces parages : « Il y avait un croisé de marbre blanc sur le haut de laquelle est une couronne sur laquelle est une croix; le fait est constaté par vingt témoignages pour le Yucatan, et il est facile d'en donner pour le Mexique proprement dit, car on lit dans un voyage de Grigalva, prédécesseur de Cortez en ces parages : « Il y avait un croisé de marbre blanc sur le haut de laquelle est une couronne sur laquelle est une croix; le fait est constaté par vingt témoignages pour le Yucatan, et il est facile d'en donner pour le Mexique proprement dit, car on lit dans un voyage de Grigalva, prédécesseur de Cortez en ces parages : « Il y avait un croisé de marbre blanc sur le haut de laquelle est une couronne sur laquelle est une croix; le fait est constaté par vingt témoignages pour le Yucatan, et il est facile d'en donner pour le Mexique proprement dit, car on lit dans un voyage de Grigalva, prédécesseur de Cortez en ces parages : « Il y avait un croisé de marbre blanc sur le haut de laquelle est une couronne sur laquelle est une croix; le fait est constaté par vingt témoignages pour le Yucatan, et il est facile d'en donner pour le Mexique proprement dit, car on lit dans un voyage de Grigalva, prédécesseur de Cortez en ces parages : « Il y avait un croisé de marbre blanc sur le haut de laquelle est une couronne sur laquelle est une croix; le fait est constaté par vingt témoignages pour le Yucatan, et il est facile d'en donner pour le Mexique proprement dit, car on lit dans un voyage de Grigalva, prédécesseur de Cortez en ces parages : « Il y avait un croisé de marbre blanc sur le haut de laquelle est une couronne sur laquelle est une croix; le fait est constaté par vingt témoignages pour le Yucatan, et il est facile d'en donner pour le Mexique proprement dit, car on lit dans un voyage de Grigalva, prédécesseur de Cortez en ces parages : « Il y avait un croisé de marbre blanc sur le haut de laquelle est une couronne sur laquelle est une croix; le fait est constaté par vingt témoignages pour le Yucatan, et il est facile d'en donner pour le Mexique proprement dit, car on lit dans un voyage de Grigalva, prédécesseur de Cortez en ces parages : « Il y avait un croisé de marbre blanc sur le haut de laquelle est une couronne sur laquelle est une croix; le fait est constaté par vingt témoignages pour le Yucatan, et il est facile d'en donner pour le Mexique proprement dit, car on lit dans un voyage de Grigalva, prédécesseur de Cortez en ces parages : « Il y avait un croisé de marbre blanc sur le haut de laquelle est une couronne sur laquelle est une croix; le fait est constaté par vingt témoignages pour le Yucatan, et il est facile d'en donner pour le Mexique proprement dit, car on lit dans un voyage de Grigalva, prédécesseur de Cortez en ces parages : « Il y avait un croisé de marbre blanc sur le haut de laquelle est une couronne sur laquelle est une croix; le fait est constaté par vingt témoignages pour le Yucatan, et il est facile d'en donner pour le Mexique proprement dit, car on lit dans un voyage de Grigalva, prédécesseur de Cortez en ces parages : « Il y avait un croisé de marbre blanc sur le haut de laquelle est une couronne sur laquelle est une croix; le fait est constaté par vingt témoignages pour le Yucatan, et il est facile d'en donner pour le Mexique proprement dit, car on lit dans un voyage de Grigalva, prédécesseur de Cortez en ces parages : « Il y avait un croisé de marbre blanc sur le haut de laquelle est une couronne sur laquelle est une croix; le fait est constaté par vingt témoignages pour le Yucatan, et il est facile d'en donner pour le Mexique proprement dit, car on lit dans un voyage de Grigalva, prédécesseur de Cortez en ces parages : « Il y avait un croisé de marbre blanc sur le haut de laquelle est une couronne sur laquelle est une croix; le fait est constaté par vingt témoignages pour le Yucatan, et il est facile d'en donner pour le Mexique proprement dit, car on lit dans un voyage de Grigalva, prédécesseur de Cortez en ces parages : « Il y avait un croisé de marbre blanc sur le haut de laquelle est une couronne sur laquelle est une croix; le fait est constaté par vingt témoignages pour le Yucatan, et il est facile d'en donner pour le Mexique proprement dit, car on lit dans un voyage de Grigalva, prédécesseur de Cortez en ces parages : « Il y avait un croisé de marbre blanc sur le haut de laquelle est une couronne sur laquelle est une croix; le fait est constaté par vingt témoignages pour le Yucatan, et il est facile d'en donner pour le Mexique proprement dit, car on lit dans un voyage de Grigalva, prédécesseur de Cortez en ces parages : « Il y avait un croisé de marbre blanc sur le haut de laquelle est une couronne sur laquelle est une croix; le fait est constaté par vingt témoignages pour le Yucatan, et il est facile d'en donner pour le Mexique proprement dit, car on lit dans un voyage de Grigalva, prédécesseur de Cortez en ces parages : « Il y avait un croisé de marbre blanc sur le haut de laquelle est une couronne sur laquelle est une croix; le fait est constaté par vingt témoignages pour le Yucatan, et il est facile d'en donner pour le Mexique proprement dit, car on lit dans un voyage de Grigalva, prédécesseur de Cortez en ces parages : « Il y avait un croisé de marbre blanc sur le haut de laquelle est une couronne sur laquelle est une croix; le fait est constaté par vingt témoignages pour le Yucatan, et il est facile d'en donner pour le Mexique proprement dit, car on lit dans un voyage de Grigalva, prédécesseur de Cortez en ces parages : « Il y avait un croisé de marbre blanc sur le haut de laquelle est une couronne sur laquelle est une croix; le fait est constaté par vingt témoignages pour le Yucatan, et il est facile d'en donner pour le Mexique proprement dit, car on lit dans un voyage de Grigalva, prédécesseur de Cortez en ces parages : « Il y avait un croisé de marbre blanc sur le haut de laquelle est une couronne sur laquelle est une croix; le fait est constaté par vingt témoignages pour le Yucatan, et il est facile d'en donner pour le Mexique proprement dit, car on lit dans un voyage de Grigalva, prédécesseur de Cortez en ces parages : « Il y avait un croisé de marbre blanc sur le haut de laquelle est une couronne sur laquelle est une croix; le fait est constaté par vingt témoignages pour le Yucatan, et il est facile d'en donner pour le Mexique proprement dit, car on lit dans un voyage de Grigalva, prédécesseur de Cortez en ces parages : « Il y avait un croisé de marbre blanc sur le haut de laquelle est une couronne sur laquelle est une croix; le fait est constaté par vingt témoignages pour le Yucatan, et il est facile d'en donner pour le Mexique proprement dit, car on lit dans un voyage de Grigalva, prédécesseur de Cortez en ces parages : « Il y avait un croisé de marbre blanc sur le haut de laquelle est une couronne sur laquelle est une croix; le fait est constaté par vingt témoignages pour le Yucatan, et il est facile d'en donner pour le Mexique proprement dit, car on lit dans un voyage de Grigalva, prédécesseur de Cortez en ces parages : « Il y avait un croisé de marbre blanc sur le haut de laquelle est une couronne sur laquelle est une croix; le fait est constaté par vingt témoignages pour le Yucatan, et il est facile d'en donner pour le Mexique proprement dit, car on lit dans un voyage de Grigalva, prédécesseur de Cortez en ces parages : « Il y avait un croisé de marbre blanc sur le haut de laquelle est une couronne sur laquelle est une croix; le fait est constaté par vingt témoignages pour le Yucatan, et il est facile d'en donner pour le Mexique proprement dit, car on lit dans un voyage de Grigalva, prédécesseur de Cortez en ces parages : « Il y avait un croisé de marbre blanc sur le haut de laquelle est une couronne sur laquelle est une croix; le fait est constaté par vingt témoignages pour le Yucatan, et il est facile d'en donner pour le Mexique proprement dit, car on lit dans un voyage de Grigalva, prédécesseur de Cortez en ces parages : « Il y avait un croisé de marbre blanc sur le haut de laquelle est une couronne sur laquelle est une croix; le fait est constaté par vingt témoignages pour le Yucatan, et il est facile d'en donner pour le Mexique proprement dit, car on lit dans un voyage de Grigalva, prédécesseur de Cortez en ces parages : « Il y avait un croisé de marbre blanc sur le haut de laquelle est une couronne sur laquelle est une croix; le fait est constaté par vingt témoignages pour le Yucatan, et il est facile d'en donner pour le Mexique proprement dit, car on lit dans un voyage de Grigalva, prédécesseur de Cortez en ces parages : « Il y avait un croisé de marbre blanc sur le haut de laquelle est une couronne sur laquelle est une croix; le fait est constaté par vingt témoignages pour le Yucatan, et il est facile d'en donner pour le Mexique proprement dit, car on lit dans un voyage de Grigalva, prédécesseur de Cortez en ces parages : « Il y avait un croisé de marbre blanc sur le haut de laquelle est une couronne sur laquelle est une croix; le fait est constaté par vingt témoignages pour le Yucatan, et il est facile d'en donner pour le Mexique proprement dit, car on lit dans un voyage de Grigalva, prédécesseur de Cortez en ces parages : « Il y avait un croisé de marbre blanc sur le haut de laquelle est une couronne sur laquelle est une croix; le fait est constaté par vingt témoignages pour le Yucatan, et il est facile d'en donner pour le Mexique proprement dit, car on lit dans un voyage de Grigalva, prédécesseur de Cortez en ces parages : « Il y avait un croisé de marbre blanc sur le haut de laquelle est une couronne sur laquelle est une croix; le fait est constaté par vingt témoignages pour le Yucatan, et il est facile d'en donner pour le Mexique proprement dit, car on lit dans un voyage de Grigalva, prédécesseur de Cortez en ces parages : « Il y avait un croisé de marbre blanc sur le haut de laquelle est une couronne sur laquelle est une croix; le fait est constaté par vingt témoignages pour le Yucatan, et il est facile d'en donner pour le Mexique proprement dit, car on lit dans un voyage de Grigalva, prédécesseur de Cortez en ces parages : « Il y avait un croisé de marbre blanc sur le haut de laquelle est une couronne sur laquelle est une croix; le fait est constaté par vingt témoignages pour le Yucatan, et il est facile d'en donner pour le Mexique proprement dit, car on lit dans un voyage de Grigalva, prédécesseur de Cortez en ces parages : « Il y avait un croisé de marbre blanc sur le haut de laquelle est une couronne sur laquelle est une croix; le fait est constaté par vingt témoignages pour le Yucatan, et il est facile d'en donner pour le Mexique proprement dit, car on lit dans un voyage de Grigalva, prédécesseur de Cortez en ces parages : « Il y avait un croisé de marbre blanc sur le haut de laquelle est une couronne sur laquelle est une croix; le fait est constaté par vingt témoignages pour le Yucatan, et il est facile d'en donner pour le Mexique proprement dit, car on lit dans un voyage de Grigalva, prédécesseur de Cortez en ces parages : « Il y avait un croisé de marbre blanc sur le haut de laquelle est une couronne sur laquelle est une croix; le fait est constaté par vingt témoignages pour le Yucatan, et il est facile d'en donner pour le Mexique proprement dit, car on lit dans un voyage de Grigalva, prédécesseur de Cortez en ces parages : « Il y avait un croisé de marbre blanc sur le haut de laquelle est une couronne sur laquelle est une croix; le fait est constaté par vingt témoignages pour le Yucatan, et il est facile d'en donner pour le Mexique proprement dit, car on lit dans un voyage de Grigalva, prédécesseur de Cortez en ces parages : « Il y avait un croisé de marbre blanc sur le haut de laquelle est une couronne sur laquelle est une croix; le fait est constaté par vingt témoignages pour le Yucatan, et il est facile d'en donner pour le Mexique proprement dit, car on lit dans un voyage de Grigalva, prédécesseur de Cortez en ces parages : « Il y avait un croisé de marbre blanc sur le haut de laquelle est une couronne sur laquelle est une croix; le fait est constaté par vingt témoignages pour le Yucatan, et il est facile d'en donner pour le Mexique proprement dit, car on lit dans un voyage de Grigalva, prédécesseur de Cortez en ces parages : « Il y avait un croisé de marbre blanc sur le haut de laquelle est une couronne sur laquelle est une croix; le fait est constaté par vingt témoignages pour le Yucatan, et il est facile d'en donner pour le Mexique proprement dit, car on lit dans un voyage de Grigalva, prédécesseur de Cortez en ces parages : « Il y avait un croisé de marbre blanc sur le haut de laquelle est une couronne sur laquelle est une croix; le fait est constaté par vingt témoignages pour le Yucatan, et il est facile d'en donner pour le Mexique proprement dit, car on lit dans un voyage de Grigalva, prédécesseur de Cortez en ces parages : « Il y avait un croisé de marbre blanc sur le haut de laquelle est une couronne sur laquelle est une croix; le fait est constaté par vingt témoignages pour le Yucatan, et il est facile d'en donner pour le Mexique proprement dit, car on lit dans un voyage de Grigalva, prédécesseur de Cortez en ces parages : « Il y avait un croisé de marbre blanc sur le haut de laquelle est une couronne sur laquelle est une croix; le fait est constaté par vingt témoignages pour le Yucatan, et il est facile d'en donner pour le Mexique proprement dit, car on lit dans un voyage de Grigalva, prédécesseur de Cortez en ces parages : « Il y avait un croisé de marbre blanc sur le haut de laquelle est une couronne sur laquelle est une croix; le fait est constaté par vingt témoignages pour le Yucatan, et il est facile d'en donner pour le Mexique proprement dit, car on lit dans un voyage de Grigalva, prédécesseur de Cortez en ces parages : « Il y avait un croisé de marbre blanc sur le haut de laquelle est une couronne sur laquelle est une croix; le fait est constaté par vingt témoignages pour le Yucatan, et il est facile d'en donner pour le Mexique proprement dit, car on lit dans un voyage de Grigalva, prédécesseur de Cortez en ces parages : « Il y avait un croisé de marbre blanc sur le haut de laquelle est une couronne sur laquelle est une croix; le fait est constaté par vingt témoignages pour le Yucatan, et il est facile d'en donner pour le Mexique proprement dit, car on lit dans un voyage de Grigalva, prédécesseur de Cortez en ces parages : « Il y avait un croisé de marbre blanc sur le haut de laquelle est une couronne sur laquelle est une croix; le fait est constaté par vingt témoignages pour le Yucatan, et il est facile d'en donner pour le Mexique proprement dit, car on lit dans un voyage de Grigalva, prédécesseur de Cortez en ces parages : « Il y avait un croisé de marbre blanc sur le haut de laquelle est une couronne sur laquelle est une croix; le fait est constaté par vingt témoignages pour le Yucatan, et il est facile d'en donner pour le Mexique proprement dit, car on lit dans un voyage de Grigalva, prédécesseur de Cortez en ces parages : « Il y avait un croisé de marbre blanc sur le haut de laquelle est une couronne sur laquelle est une croix; le fait est constaté par vingt témoignages pour le Yucatan, et il est facile d'en donner pour le Mexique proprement dit, car on lit dans un voyage de Grigalva, prédécesseur de Cortez en ces parages : « Il y avait un croisé de marbre blanc sur le haut de laquelle est une couronne sur laquelle est une croix; le fait est constaté par vingt témoignages pour le Yucatan, et il est facile d'en donner pour le Mexique proprement dit, car on lit dans un voyage de Grigalva, prédécesseur de Cortez en ces parages : « Il y avait un croisé de marbre blanc sur le haut de laquelle est une couronne sur laquelle est une croix; le fait est constaté par vingt témoignages pour le Yucatan, et il est facile d'en donner pour le Mexique proprement dit, car on lit dans un voyage de Grigalva, prédécesseur de Cortez en ces parages : « Il y avait un croisé de marbre blanc sur le haut de laquelle est une couronne sur laquelle est une croix; le fait est constaté par vingt témoignages pour le Yucatan, et il est facile d'en donner pour le Mexique proprement dit, car on lit dans un voyage de Grigalva, prédécesseur de Cortez en ces parages : « Il y avait un croisé de marbre blanc sur le haut de laquelle est une couronne sur laquelle est une croix; le fait est constaté par vingt témoignages pour le Yucatan, et il est facile d'en donner pour le Mexique proprement dit, car on lit dans un voyage de Grigalva, prédécesseur de Cortez en ces parages : « Il y avait un croisé de marbre blanc sur le haut de laquelle est une couronne sur laquelle est une croix; le fait est constaté par vingt témoignages pour le Yucatan, et il est facile d'en donner pour le Mexique proprement dit, car on lit dans un voyage de Grigalva, prédécesseur de Cortez en ces parages : « Il y avait un croisé de marbre blanc sur le haut de laquelle est une couronne sur laquelle est une croix; le fait est constaté par vingt témoignages pour le Yucatan, et il est facile d'en donner pour le Mexique proprement dit, car on lit dans un voyage de Grigalva, prédécesseur de Cortez en ces parages : « Il y avait un croisé de marbre blanc sur le haut de laquelle est une couronne sur laquelle est une croix; le fait est constaté par vingt témoignages pour le Yucatan, et il est facile d'en donner pour le Mexique proprement dit, car on lit dans un voyage de Grigalva, prédécesseur de Cortez en ces parages : « Il y avait un croisé de marbre blanc sur le haut de laquelle est une couronne sur laquelle est une croix; le fait est constaté par vingt témoignages pour le Yucatan, et il est facile d'en donner pour le Mexique proprement dit, car on lit dans un voyage de Grigalva, prédécesseur de Cortez en ces parages : « Il y avait un croisé de marbre blanc sur le haut de laquelle est une couronne sur laquelle est une croix; le fait est constaté par vingt témoignages pour le Yucatan, et il est facile d'en donner pour le Mexique proprement dit, car on lit dans un voyage de Grigalva, prédécesseur de Cortez en ces parages : « Il y avait un croisé de marbre blanc sur le haut de laquelle est une couronne sur laquelle est une croix; le fait est constaté par vingt témoignages pour le Yucatan, et il est facile d'en donner pour le Mexique proprement dit, car on lit dans un voyage de Grigalva, prédécesseur de Cortez en ces parages : « Il y avait un croisé de marbre blanc sur le haut de laquelle est une couronne sur laquelle est une croix; le fait est constaté par vingt témoignages pour le Yucatan, et il est facile d'en donner pour le Mexique proprement dit, car on lit dans un voyage de Grigalva, prédécesseur de Cortez en ces parages : « Il y avait un croisé de marbre blanc sur le haut de laquelle est une couronne sur laquelle est une croix; le fait est constaté par vingt témoignages pour le Yucatan, et il est facile d'en donner pour le Mexique proprement dit, car on lit dans un voyage de Grigalva, prédécesseur de Cortez en ces parages : « Il y avait un croisé de marbre blanc sur le haut de laquelle est une couronne sur laquelle est une croix; le fait est constaté par vingt témoignages pour le Yucatan, et il est facile d'en donner pour le Mexique proprement dit, car on lit dans un voyage de Grigalva, prédécesseur de Cortez en ces parages : « Il y avait un croisé de marbre blanc sur le haut de laquelle est une couronne sur laquelle est une croix; le fait est constaté par vingt témoignages pour le Yucatan, et il est facile d'en donner pour le Mexique proprement dit, car on lit dans un voyage de Grigalva, prédécesseur de Cortez en ces parages : « Il y avait un croisé de marbre blanc sur le haut de laquelle est une couronne sur laquelle est une croix; le fait est constaté par vingt témoignages pour le Yucatan, et il est facile d'en donner pour le Mexique proprement dit, car on lit dans un voyage de Grigalva, prédécesseur de Cortez en ces parages : « Il y avait un croisé de marbre blanc sur le haut de laquelle est une couronne sur laquelle est une croix; le fait est constaté par vingt témoignages pour le Yucatan, et il est facile d'en donner pour le Mexique proprement dit, car on lit dans un voyage de Grigalva, prédécesseur de Cortez en ces parages : « Il y avait un croisé de marbre blanc sur le haut de laquelle est une couronne sur laquelle est une croix; le fait est constaté par vingt témoignages pour le Yucatan, et il est facile d'en donner pour le Mexique proprement dit, car on lit dans un voyage de Grigalva, prédécesseur de Cortez en ces parages : « Il y avait un croisé de marbre blanc sur le haut de laquelle est une couronne sur laquelle est une croix; le fait est constaté par vingt témoignages pour le Yucatan, et il est facile d'en donner pour le Mexique proprement dit, car on lit dans un voyage de Grigalva, prédécesseur de Cortez en ces parages : « Il y avait un croisé de marbre blanc sur le haut de laquelle est une couronne sur laquelle est une croix; le fait est constaté par vingt témoignages pour le Yucatan, et il est facile d'en donner pour le Mexique proprement dit, car on lit dans un voyage de Grigalva, prédécesseur de Cortez en ces parages : « Il y avait un croisé de marbre blanc sur le haut de laquelle est une couronne sur laquelle est une croix; le fait est constaté par vingt témoignages pour le Yucatan, et il est facile d'en donner pour le Mexique proprement dit, car on lit dans un voyage de Grigalva, prédécesseur de Cortez en ces parages : « Il y avait un croisé de marbre blanc sur le haut de laquelle est une couronne sur laquelle est une croix; le fait est constaté par vingt témoignages pour le Yucatan, et il est facile d'en donner pour le Mexique proprement dit, car on lit dans un voyage de Grigalva, prédécesseur de Cortez en ces parages : « Il y avait un croisé de marbre blanc sur le haut de laquelle est une couronne sur laquelle est une croix; le fait est constaté par vingt témoignages pour le Yucatan, et il est facile d'en donner pour le Mexique proprement dit, car on lit dans un voyage de Grigalva, prédécesseur de Cortez en ces parages : « Il y avait un croisé de marbre blanc sur le haut de laquelle est une couronne sur laquelle est une croix; le fait est constaté par vingt témoignages pour le Yucatan, et il est facile d'en donner pour le Mexique proprement dit, car on lit dans un voyage de Grigalva, prédécesseur de Cortez en ces parages : « Il y avait un croisé de marbre blanc sur le haut de laquelle est une couronne sur laquelle est une croix; le fait est constaté par vingt témoignages pour le Yucatan, et il est facile d'en donner pour le Mexique proprement dit, car on lit dans un voyage de Grigalva, prédécesseur de Cortez en ces parages : « Il y avait un croisé de marbre blanc sur le haut de laquelle est une couronne sur laquelle est une croix; le fait est constaté par vingt témoignages pour le Yucatan, et il est facile d'en donner pour le Mexique proprement dit, car on lit dans un voyage de Grigalva, prédécesseur de Cortez en ces parages : « Il y avait un croisé de marbre blanc sur le haut de laquelle est une couronne sur laquelle est une croix; le fait est constaté par vingt témoignages pour le Yucatan, et il est facile d'en donner pour le Mexique proprement dit, car on lit dans un voyage de Grigalva, prédécesseur de Cortez en ces parages : « Il y avait un croisé de marbre blanc sur le haut de laquelle est une couronne sur laquelle est une croix; le fait est constaté par vingt témoignages pour le Yucatan, et il est facile d'en donner pour le Mexique proprement dit, car on lit dans un voyage de Grigalva, prédécesseur de Cortez en ces parages : « Il y avait un croisé de marbre blanc sur le haut de laquelle est une couronne sur laquelle est une croix; le fait est constaté par vingt témoignages pour le Yucatan, et il est facile d'en donner pour le Mexique proprement dit, car on lit dans un voyage de Grigalva, prédécesseur de Cortez en ces parages : « Il y avait un croisé de marbre blanc sur le haut de laquelle est une couronne sur laquelle est une croix; le fait est constaté par vingt témoignages pour le Yucatan, et il est facile d'en donner pour le Mexique proprement dit, car on lit dans un voyage de Grigalva, prédécesseur de Cortez en ces parages : « Il y avait un croisé de marbre blanc sur le haut de laquelle est une couronne sur laquelle est une croix; le fait est constaté par vingt témoignages pour le Yucatan, et il est facile d'en donner pour le Mexique proprement dit, car on lit dans un voyage de Grigalva, prédécesseur de Cortez en ces parages : « Il y avait un croisé de marbre blanc sur le haut de laquelle est une couronne sur laquelle est une croix; le fait est constaté par vingt témoignages pour le Yucatan, et il est facile d'en donner pour le Mexique proprement dit, car on lit dans un voyage de Grigalva, prédécesseur de Cortez en ces parages : « Il y avait un croisé de marbre blanc sur le haut de laquelle est une couronne sur laquelle est une croix; le fait est constaté par vingt témoignages pour le Yucatan, et il est facile d'en donner pour le Mexique proprement dit, car on lit dans un voyage de Grigalva, prédécesseur de Cortez en ces parages : « Il y avait un croisé de marbre blanc sur le haut de laquelle est une couronne sur laquelle est une croix; le fait est constaté par vingt témoignages pour le Yucatan, et il est facile d'en donner pour le Mexique proprement dit, car on lit dans un voyage de Grigalva, prédécesseur de Cortez en ces parages : « Il y avait un croisé de marbre blanc sur le haut de laquelle est une couronne sur laquelle est une croix; le fait est constaté par vingt témoignages pour le Yucatan, et il est facile d'en donner pour le Mexique proprement dit, car on lit dans un voyage de Grigalva, prédécesseur de Cortez en ces parages : « Il y avait un croisé de marbre blanc sur le haut de laquelle est une couronne sur laquelle est une croix; le fait est constaté par vingt témoignages pour le Yucatan, et il est facile d'en donner pour le Mexique proprement dit, car on lit dans un voyage de Grigalva, prédécesseur de Cortez en ces parages : « Il y avait un croisé de marbre blanc sur le haut de laquelle est une couronne sur laquelle est une croix; le fait est constaté par vingt témoignages pour le Yucatan, et il est facile d'en donner pour le Mexique proprement dit, car on lit dans un voyage de Grigalva, prédécesseur de Cortez en ces parages : « Il y avait un croisé de marbre blanc sur le haut de laquelle est une couronne sur laquelle est une croix; le fait est constaté par vingt témoignages pour le Yucatan, et il est facile d'en donner pour le Mexique proprement dit, car on lit dans un voyage de Grigalva, prédécesseur de Cortez en ces parages : « Il y avait un croisé de marbre blanc sur le haut de laquelle est une couronne sur laquelle est une croix; le fait est constaté par vingt témoignages pour le Yucatan, et il est facile d'en donner pour le Mexique proprement dit, car on lit dans un voyage de Grigalva, prédécesseur de Cortez en ces parages : « Il y avait un croisé de marbre blanc sur le haut de laquelle est une couronne sur laquelle est une croix; le fait est constaté par vingt témoignages pour le Yucatan, et il est facile d'en donner pour le Mexique proprement dit, car on lit dans un voyage de Grigalva, prédécesseur de Cortez en ces parages : « Il y avait un croisé de marbre blanc sur le haut de laquelle est une couronne sur laquelle est une croix; le fait est constaté par vingt témoignages pour le Yucatan, et il est facile d'en donner pour le Mexique proprement dit, car on lit dans un voyage de Grigalva, prédécesseur de Cortez en ces parages : « Il y avait un croisé de marbre blanc sur le haut de laquelle est une couronne sur laquelle est une croix; le fait est constaté par vingt témoignages pour le Yucatan, et il est facile d'en donner pour le Mexique proprement dit, car on lit dans un voyage de Grigalva, prédécesseur de Cortez en ces parages : « Il y avait un croisé de marbre blanc sur le haut de laquelle est une couronne sur laquelle est une croix; le fait est constaté par vingt témoignages pour le Yucatan, et il est facile d'en donner pour le Mexique proprement dit, car on lit dans un voyage de Grigalva, prédécesseur de Cortez en ces parages : « Il y avait un croisé de marbre blanc sur le haut de laquelle est une couronne sur laquelle est une croix; le fait est constaté par vingt témoignages pour le Yucatan, et il est facile d'en donner pour le Mexique proprement dit, car on lit dans un voyage de Grigalva, prédécesseur de Cortez en ces parages : « Il y avait un croisé de marbre

— Une correspondance particulière datée de Berlin, 15 avril, annonce comme prochains, divers changements dans la haute administration prussienne: M. de Schaper, président en chef actuel de la province du Rhin, serait remplacé par M. de Bodelschwingh, ministre d'état, qui a déjà été à la tête de l'administration de cette province. M. Uhden, ministre de la justice, serait chargé des fonctions de ministre du cabinet, et son portefeuille transmis à M. de Kleist, vice-président de la chambre de justice et membre du conseil d'état. Enfin M. de Grotzman, président de la chambre de justice, prendrait sa retraite et serait remplacé par M. de Gerlache, président actuel du tribunal suprême de province à Magdebourg.

— Le Times dit que le bruit a couru à Liverpool, le 19, qu'on avait levé le blocus de Montevideo.

— On écrit de Darmstadt, 17 avril :

On dit que le professeur Liebig a découvert un engrais minéral qui, combiné avec le guano, a une action extraordinairement puissante pour la végétation. Lors de son voyage en Angleterre le professeur a cédé son secret à une compagnie de Londres qui s'est formée au capital de 120,000 liv. st. pour l'exploiter sur une grande échelle. Le grand avantage du nouvel engrais consiste en ce qu'il ne détériore pas la terre et qu'il ne l'épuise pas.

— En journal annonce que la commission de l'académie française a pris un parti au sujet du prix de 10,000 fr. à décerner à la meilleure tragédie. Après un discours de M. Villemain, elle a décidé que ce prix ne serait point partagé. Puis, à la majorité de six voix contre deux, elle a désigné la *Lucrèce* de M. Ponsard, pour être proposée au choix de l'académie.

— Les lettres de Bourges du 21 avril annoncent qu'il n'y a encore aucune amélioration dans l'état de la princesse de Beira et que l'on a de vives inquiétudes sur l'issue de sa maladie.

— Lundi dernier, il s'est vendu à Londres une édition princeps de *Vénus et Adonis* de Shakespeare de 1596. Elle a été adjugée à 91 liv. 10 sh. Une édition complète des *Sonnets*, du même auteur, publiée en 1609, a été poussée jusqu'à 34 liv. 10 sh.

— M. de Saussure, le célèbre naturaliste et physicien, vient de mourir à Genève, à l'âge de 77 ans.

— Un Anglais, nommé Thomas Grahn, demeurait depuis vingt-cinq ans à Paris dans la maison du Jardin-Turc; il vivait seul, d'une manière assez originale, et s'amusait comme amateur à faire des ouvrages d'horlogerie. Avant-hier matin le concierge, qu'il avait chargé de venir s'informer de sa santé tous les matins, frappa sans recevoir de réponse. « Lorsque ce cas se présentera, lui avait dit M. Grahn, vous ferez enfoncer la porte, parce que je serai mort. » En effet, on l'a trouvé étendu à terre, ne donnant plus signe de vie, et tenant encore à la main un rouage de montre qu'il était en train de fabriquer. Il avait succombé à une apoplexie foudroyante.

Cet étranger était fort riche. On a trouvé chez lui des valeurs considérables et plusieurs titres de rentes sur les fonds d'Etat français et sur ceux de France. C'est parce qu'il ne voulait pas qu'on dérangeât rien à ses travaux, et qu'on pénétrât les inventions nouvelles qu'il cherchait à introduire dans l'art de l'horlogerie, qu'il s'était condamné à vivre ainsi dans l'isolement et à se servir lui-même.

— On vient d'ajouter à quelques-uns des convois sur un des chemins de fer anglais une voiture d'une nouvelle forme devant servir de *café ou restaurant*. Cette voiture est placée derrière le convoi, et toutes les autres voitures sont construites de manière à ce qu'elles couvrent les unes dans les autres. Ainsi le garçon du café peut parcourir toutes les voitures au moyen d'un passage étroit ménagé à l'intérieur, et servir les voyageurs.

— Dernièrement, un des principaux habitants d'une petite ville voisine de Lyon, avait du monde à dîner. Au dessert, la conversation tomba sur les discussions religieuses du moment. On s'échauffa au sujet des ultramontains et des gallicans; l'aigreur commençait à s'en mêler d'autant plus, que chacun débitait fort à l'aise à peu près inintelligibles, lorsque Madame C..., avisant l'abbé *** qui n'avait pas encore prononcé un seul mot et qui mangeait tranquillement des patiences, lui dit tout émue: Mais M. l'abbé! personne ne peut mieux que vous éclairer l'opinion de ces Messieurs. Veuillez nous apprendre en quoi consiste le point de la séparation entre les gallicans et les ultramontains? Madame! répondit modestement l'abbé, les gallicans prononcent le mot *Deus* comme il s'écrit, les ultramontains disent: *Deous*, et comme il y a longtemps que cela est ainsi; il n'est guère probable qu'ils se mettent sitôt d'accord. Tous les convives se mirent à rire et on parla d'autre chose: par exemple, des actions de chemins de fer.

— On écrit de Berlin, le 14 avril :

Le troisième fils de lord Westmoreland, ambassadeur de S. M. B. près la cour de Prusse, est devenu passionnément épris des charmes de la célèbre cantatrice Jenny Lind. Comme la belle artiste se montrait insensible à l'amour du gentilhomme, lord Westmoreland se rendit lui-même auprès d'elle, et lui dit que son fils avait son consentement pour former une alliance matrimoniale avec elle; mais la cantatrice déclara que son cœur n'était plus libre. Un jeune professeur suédois est, dit-on, l'heureux mortel qui a su lui plaire. Quoi qu'il en soit, les offres de lord Westmoreland étaient aussi brillantes que son refus a été candide.

VARIÉTÉS.

DÉCOUVERTE DE NINIVE.

(Suite. — Voir le journal d'hier.)

On dirait que les femmes, en Assyrie comme en Europe, chez les anciens et chez les modernes, lorsqu'elles saisissent les rênes du monde, impriment à la civilisation un essor tellement complet, initiateur, providentiel, surhumain, qu'il ne reste, après leur passage, que peu de chose à faire, ou que nous en sommes réduits, nous autres hommes, par un sentiment de honte et la

conscience de notre infériorité relative, à ne pas oser faire moins que ce qu'elles ont fait.

C'est précisément ce qui est arrivé pour les successeurs du type mystérieux que les historiens saluent du nom de *Colombe* ou de *Sémiramis*. La femme, ou les femmes comprises dans ce mythe, réunissant dans leur personne le triple emblème de la beauté, du génie et de la puissance, soumièrent l'Arabie, l'Egypte, une partie de l'Ethiopie et de la Libye; elles s'avancèrent à l'orient jusqu'à l'Indus, elles s'avancèrent au nord jusque sous le Caucase. A partir de Ninias, fils de Sémiramis, les rois d'Assyrie, au contraire, despotes, fainéants, inconnus, ont passé sans gloire comme des ombres, bien que la vénération des peuples, qui avaient vu dans leur mère une fille de la déesse Derceto, eût continué pour les princes de sa race, qu'on nommait même encore, en langue chaldéenne *Sardanapales*, ou donnés par Dieu. Ce fut sous le règne du dernier, mais non du plus méprisable de ces princes, il s'en faut beaucoup, que la colossale Ninive succomba.

Nos lecteurs n'ignorent pas combien la fiction a exploité la vie de ce monarque des temps bibliques; ici, tout n'est que ténèbres et conjectures. Nommé Empacmès ou Tonos-Concoleros, ce Sardanapale est resté dans l'histoire comme le symbole du pouvoir tombé en quenouille. C'était, suivant toute apparence, un garçon d'esprit, mais parfaitement égoïste, doué comme Néron d'une grande aptitude pour les arts, plus fait pour sentir admirablement la beauté plastique d'une femme, et qui aimait mieux profiter de la puissance inouïe au sein de laquelle il se trouvait jeté par le sort, pour jouir le plus sensuellement possible de l'existence, que de travailler au bonheur des hommes.

La fin du Sardanapale est la plus sublime des épopées. Arbacès, prince mède, et Bélésis, prêtre chaldéen, avaient soulevé contre lui les Babyloniens et les Perses. Cette insurrection n'émut pas du tout Empacmès. Il quitta ses femmes, prit les armes, organisa des troupes, comme s'il n'avait fait que la guerre, et gagna même une bataille sur les populations qui étaient venues l'assiéger dans Ninive. Ce siège dura un an, particularité qui ne prouve pas moins en faveur de l'énergie du Sardanapale que de la force de Ninive. Quand les peuples de la Chaldée, de la Perse, de la Médie, de l'Arménie, de la Mésopotamie et de la Babylonie furent accumulés sous les murailles cyclopiennes de la ville, au point que toute résistance prolongée ne pouvait qu'irriter le vainqueur et susciter un massacre inutile, Empacmès comprit sa position; la mort le trouva aussi ferme que la vie l'avait trouvé sensuel, et si le panthéisme pouvait être sérieusement défendu, assurément cette catastrophe héroïque lui donnerait gain de cause. D'après les ordres du Sardanapale, un bûcher gigantesque fut construit dans Ninive; on y plaça les femmes et les trésors d'Empacmès, qui ne voulait laisser aux barbares ni les chefs-d'œuvre de l'art ni ceux de la nature; le Sardanapale s'y plaça lui-même, et quand la flamme eut dévoré dans cet hôpital la personnification la plus entière du génie de la civilisation matérielle, les cent portes de Ninive s'ouvrirent béantes; l'Asie, soulevée par l'esprit religieux de la Chaldée, y fit irruption, et la première destruction de cette ville fut consommée.

Cet événement se rapporte à l'an 747, ou même à l'an 759 avant Jésus-Christ. Au surplus, Hérodote, Ctésias, Arrien, Diodore de Sicile, la Bible, ne sont pas d'accord sur une date dont l'incertitude, comme on le verra bientôt, est si fâcheuse pour l'histoire de l'art. Si la date de 759 avant Jésus-Christ est admise, on compterait alors 1921 années depuis la fondation hypothétique de Ninive par Assur jusqu'à sa destruction première par le prêtre Bélésis. C'est à peu près le chiffre de notre ère, ce n'est pas trop pour le développement et la décadence d'une civilisation. Deux mille ans forment d'ordinaire dans les annales du monde une période sociale. Quant à l'époque de cette catastrophe, relativement à notre âge, on compterait 2,604 années. Il n'y a rien là non plus qui ne soit d'une antiquité discutabile. Certains monuments de l'Egypte remontent même plus haut.

Empacmès tombé, Ninive détruite, ou du moins vaincue, l'esprit de la Chaldée domina dans Babylone où Bélésis fonda une dynastie entée sur le sacerdoce. Toutefois cet autre empire, appelé par les historiens *deuxième empire d'Assyrie*, fut distinct de celui de Ninive, qui, après la retraite d'Arbacès et des Médés, se releva de ses débris, et même conserva l'influence politique sous une nouvelle série de Sardanapales. Phul, qu'on désigna même sous le nom de Ninus le jeune, Tégathphalazar, Salmanazar, Sennachérib, qui assiégea Jérusalem, Assar-Haddon, Sausdouchée ou Nabuchodonosor, Sarac ou Chinaladan, tels sont les princes que nous offre l'histoire, incertaine et confuse; Babylone, de son côté, avait vu successivement Nabonassar, Nadius, Chinzir, Porus, Ilulée, Mardokempad, monter au trône de Bélésis. En 688, Ninive reprit l'ascendant, et les Sardanapales réunirent encore dans leurs mains les deux sceptres. Mais en 625, après une époque de corruption et un éclat de puissance que les prophètes juifs ne cessèrent de frapper d'anathème, l'heure de la seconde destruction de Ninive enfin sonna. Jonas, suscité par Dieu, parcourut les rues de cette ville en criant au peuple: « Encore quarante jours et Ninive sera détruite. » Quarante jours après, Nabopolassar, nouveau roi de Babylone, et Cyaxare, roi des Médés, prenaient Ninive. Une deuxième ruine par le fer et par le feu, plus impitoyable que la première, anéantissait décidément son orgueil.

Mais toute cette chronologie n'est pas moins obscure que celle de la succession de Sémiramis et de Bélésis. Les uns pensent que les deux séries de Sardanapales n'en forment en réalité qu'une seule, ce qui raccourcirait l'intervalle de temps; d'autres s'imaginent que la science a tort de ne pas confondre les rois de Ninive et de Babylone, ce qui rendrait la seconde destruction improbable. De 759 à 625, on ne compte que cent trente-quatre ans. Il paraît difficile qu'en si peu de temps la nouvelle Ninive eût pris tant d'essor; mais rien aussi ne fait croire que Bélésis et Arbacès avaient complètement détruit la première. Bâtie d'ailleurs en briques comme Babylone, la reconstruction de Ninive ne dut pas être moins rapide que sa destruction. Ce qu'il y a de certain aujourd'hui, c'est que l'instantanéité, pour ainsi dire, de la disparition de Ninive, en 625, en tant que cité monumentale, est un fait acquis à l'histoire de l'art. On ne saurait trouver d'analogie, pour cette étrange misère, que dans le bouleversement d'Herculanum et dans l'ensevelissement de Pompei.

Ninive cependant paraît avoir subsisté, quoique bien déchue, même après l'entrée de Cyrus à Babylone, et la mort de Balhazar, et jusqu'au temps de la conquête arabe, dans le sep-

tième siècle de notre ère; mais ce n'était pas plus la Ninive de la Bible et des Sardanapales, que les échoppes superbes des palais de Thermes à Paris, ne sont les petits appartements de l'empereur Julien. Il en fut probablement des ruines de Ninive comme de celles de Babylone qui ont servi à bâtir Ctésias, Sélenci, à cause de la facilité de transport qu'offrent le Tigre et l'Euphrate. Mais la plupart des voyageurs, orientalistes et géographes modernes se sont trompés quand ils ont cru que la nature du sol ne permettait pas de construire des édifices en pierre ou en marbre, et que les palais de Ninive et de Babylone, faits de briques, ne supportaient pas les débris du bas-relief grec, romain ou persan. Le premier fruit de l'humation à laquelle vient de présider M. Eugène Flaud a été de réduire cette opinion au néant, et c'est justement par une découverte inespérée de bas-reliefs du plus beau travail exécutés sur un marbre gypseux qu'on retrouve d'ailleurs dans le pays, que la Ninive des époques les plus reculées a enfin remise en lumière.

(La suite à un prochain numéro.)

Théâtre-Royal-Français.

Samedi 26 avril 1845. (4^e Représentation supplémentaire.)

LA JUIVE.

Vu la longueur du spectacle on commencera à six heures et demie.

ANNONCES.

ALLERFIJNSTE BLANKE GENUA-OLIJ.

in dépôt bij A. J. Nicola, de Grootte Flesch à 80 cents, Flesch à 65 cents, de Kleine Flesch à 40 cents. NB. De flesschen worden à 10 cts. berekend en in betaling aan te rekenen.

AVIS.

M. T. GILLART a l'honneur d'annoncer aux Dames, qu'il a de recevoir de Paris, un bel assortiment de Modes d'Été de tous genres. Molenstraat N° 184, près du Noordeinde.

Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 24 Avril.

	Int.	Cours 23 avril	Ouvr.
Dette active	2 1/2	—	64 7/8
Dito dito	3	—	78 1/2
Dito en liquidation	3	—	—
Dito dito	4	—	100
Dito des Indes	4	—	99
Syndicat	4	—	99 1/2
Dito	3 1/2	—	94
Société de Commerce	4 1/2	152 1/2	154
Act. du lac de Harlem	5	—	—
Chemin de fer du Rhin	4 1/2	114	114
Act. du Chemin de fer Holland.	—	—	—
Oblig. Hope & C. 1798 & 1816	—	—	108 1/2
Dito dito 1828 & 1829	—	—	107 1/2
Inscript. au Grand Livre	6	—	70 1/2
Certificats au dito	6	—	70 1/2
Dito inscriptions 1831 & 1833	5	—	101 1/2
Emprunt de 1840	4	—	98 1/2
Id. chez Stieglitz et Comp.	4	93 1/2	93 1/2
Passive	5	—	—
Dette différée à Paris	—	—	—
Deferedd	—	—	—
Espagne	—	—	—
Ardoin	5	—	24 1/2
Dito	8	—	41 1/2
Coupon Ardoin	—	—	28
Obligations Goll. & Comp.	5	—	—
Dito métalliques	5	—	112 1/2
Dito dito	3	—	—
Inscriptions au Grand-Livre	2	—	—
France	—	—	—
Pologne	—	—	—
Emprunt à Londres 1839	—	—	—
Bresil	—	—	—
Id. id. 1843	—	—	—
Portugal	—	—	—
Obligations à Londres	2 1/2	67 1/2	67 1/2

Bourse de Paris du 23 Avril.

	Int.	Cours 22 avril	Ouvr.
France	—	—	—
Cinq pour cent	—	—	115 1/2
Trois pour cent	—	—	85 1/2
Emprunt Ardoin	—	—	40 1/2
Espagne	—	—	—
Anc. différée	—	—	—
Nouv. dito	—	—	7 1/2
Passive	—	—	—
Naples	—	—	—
Certificats Falconet	2 1/2	—	—
Pays-Bas	—	—	—
Dette active	2 1/2	—	—
Dette active	3	—	—
Belgique	—	—	—
Dito	—	—	—
(Banque belge)	—	—	—
Etats-Unis	—	—	—
Obligations de la Banque	—	—	—

Bourse d'Anvers du 24 Avril. Métalliques, 5 % ». — Naples, 5 % ». — Ardoins, 5 % ». — Lots de Naples, 5 % ». — Passives, 5 % ». — Lots de Naples, 5 % ». — après la Bourse (2 1/2 heures), Ard. 24 1/2 A, 1 P.

LA HAYE, chez Léopold Loebenberg, Laga Nieuwe Bourssteeg; et à Rotterdam, chez S. van Rijn, Nieuwe Bourssteeg.